This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bro 3232
pour Marie Angélique Augustine de Beaufort.
Offert par son Cousin L. de Tarade.

Bro 3232

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

DE TARADE

Extraite du Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, pour 1867

PUBLIÉ

Par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

Membre de la Société archéologique de Touraine

UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK BASEL

TOURS

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE, 39, BIS

1867

Digitized by Google

UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK BASEL

Bio 3232

Digitized by Google

(Extrait du Calendrier de la noblesse de Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, pour 1867, publié par J.-X. Carré de Busserolle).

TARADE (DE)

Éc., Sgrs du Mesnel, de Marthemont et d'Autremont, comtes de Corbeilles (Champagne, Normandie, Isle-de-France, Touraine).

ARMES : *D'azur, à deux fasces d'argent, maçonnées de sable.*

COURONNE : de comte.

SUPPORTS : Deux lions.

Ces armes se trouvent gravées au bas d'un portrait de Jacques de Tarade, placé en tête d'un de ses ouvrages, intitulé : *Dessins de toutes les parties de l'église de Saint-Pierre de Rome.*

Dubuisson, dans son *Armorial des principales maisons et familles du royaume* (t. II, p. 104), a commis une erreur en n'indiquant qu'une seule *fasce maçonnée de sable* dans les armes de cette maison.

La famille de TARADE, originaire de la Normandie ou de la Champagne, a rendu des services distingués dans la carrière des armes, dans celle de la magistrature, dans les sciences et dans les

Digitized by Google

lettres. Elle compte dans sa filiation un brigadier des armées du roi, directeur des fortifications de l'Alsace, un contre-amiral (au service de la Russie), précédemment capitaine de vaisseau en France; — des ingénieurs du roi; — un conseiller secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Metz; — un doyen des conseillers du roi au Châtelet de Paris; — sept chevaliers de l'Ordre royal et militaire de St-Louis; — des chevaliers des ordres de St-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; — un chevalier de la Légion d'honneur; — un officier de l'Ordre impérial de Notre-Dame de Guadalupe; — un chevalier du même Ordre, et de l'Ordre royal et militaire du Christ, de Portugal, etc....

Elle a contracté de très-belles alliances, notamment avec les familles de Villedot des Forges, Martin de Moncelot et du Chesneau, de Billy, de Savoisy, Dubois de Crancé, Dubois de Chantrenne, Guyot des Granges, de Lavier de la Caüle, du Portal, Dupont du Vivier, de Malestros de Quemarra, Giraud des Echerolles, de Cappy, de Lavenier, Eermans, baron de Beaufort, des comtes de Menardeau, de Rotrou, Cœur de l'Etang, de Varieux, de Vilhardin de Marcellange, etc....

Parmi les preuves de noblesse de la famille de Tarade, on remarque :

1° Un certificat délivré, pour le service militaire, le 5 mars 1782, par Bernard Chérin, généalogiste des Ordres de St-Michel, du St-Esprit et de St-Lazare, commissaire du roi pour certifier à

Digitized by Google

Sa Majesté la noblesse des aspirants aux charges de sous-lieutenants.

On sait que par son ordonnance du 22 mai 1781, le roi Louis XVI imposait aux sujets qui seraient proposés pour être nommés à des sous-lieutenances dans les régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevau-légers, de dragons et de chasseurs à cheval, l'obligation de faire les mêmes preuves que celles qui étaient exigées des aspirants présentés pour l'École royale militaire (1), c'est-à-dire des preuves de noblesse de quatre degrés (Edit de janvier 1751 et Déclaration du roi du 24 août 1760).

Les preuves requises furent faites, en 1782, par François-Sébastien de Tarade, qui reçut de Bernard Chérin le certificat dont la teneur suit :

Nous, Bernard Chérin, Écuyer, généalogiste et historiographe des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, généalogiste de celui de Saint-Lazare, et en cette première qualité, commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse de ceux qui aspirent aux places de sous-lieutenants dans les Gardes-du-Corps et dans les régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevau-légers, de dragons et de chasseurs, etc.

Certifions au Roi que François-Sébastien de Tarade, né le vingt-quatre may mil sept cent soixante-deux, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-

(1) *Abrégé chronologique d'Edits, déclarations, règlement, etc... concernant le fait de noblesse*, par Chérin, — dans le Dictionnaire héraldique de M. Ch. Grandmaison, page 1043.

Digitized by Google

Jean-Baptiste de Péronne, au diocèse de Noyon, fils d'Odile-Sébastien de Tarade, Ecuyer, capitaine d'infanterie, ingénieur en chef au département de Péronne, puis de Toul, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Nicole du Bois de Jonchery, son épouse, a la noblesse requise pour être reçu Sous-lieutenant dans les troupes de Sa Majesté. En foi de quoi nous avons délivré le présent Certificat, et l'avons signé et fait contresigner par notre Secrétaire.

A Paris, ce cinquième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt deux.

Signé : Chérin.

Par Monsieur le généalogiste
et historiographe des Ordres du Roi.

Signé : Berthier.

Cette pièce existe, en original, dans les archives de la famille de Tarade.

Le même certificat est ainsi mentionné : « Tarade (Châlons-sur-Marne et Péronne), 5 mars 1782, Chérin, » dans le *Catalogue des certificats de noblesse, délivrés par Chérin, pour le service militaire* (1781-1789), publié par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, page 32 ;

2° La mention d'un membre de la famille : « *de Tarade, Sgr de Corbeilles*, » dans la liste des gentilshommes du bailliage de Nemours (Isle-de-France), appelés à prendre part à l'Assemblée de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, et contre lesquels le vicomte de Noailles, grand-bailli d'épée du bailliage de Nemours donna défaut. Ce représentant

Digitized by Google

de la famille est indiqué, mais sans les prénoms, à la page 101 du *Catalogue des gentilshommes de l'Isle-de-France, Soissonnais, Valois, Vermandois* (États-Généraux de 1789), publié par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy;

3° La comparution de Jean-Baptiste-Odile de Tarade à l'Assemblée électorale de la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne (Champagne), en 1789. Ce personnage est mentionné ainsi qu'il suit à la page 9 du *Catalogue des gentilshommes de Champagne*, publié par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy : « *J.-B.-Odile de Tarade, chevalier de St-Louis, chef d'escadron au régiment Royal-Piémont.* »

Avant l'époque à laquelle fut délivré le certificat de noblesse dont nous avons parlé plus haut, la qualification d'*écuyer* était attribuée, dans des actes authentiques, aux divers membres de la maison de Tarade. Voici une liste de documents existant soit en original, soit en expédition régulière dans les archives de la famille et où se trouve cette qualification :

1er mai 1719. — Acte de décès d'Odile de Tarade, *écuyer*, conseiller du roi, qui fut inhumé en présence de Jean-Odile de Tarade, *écuyer*, conseiller du roi au Châtelet, et de Sébastien de Tarade, *écuyer*, ancien officier de dragons.

1er février 1727. — Sentence de nomination d'une tutrice et d'un subrogé-tuteur pour les enfants mineurs de Sébastien de Tarade, *écuyer*. Cette qualification y est également donnée à

Digitized by Google

Jacques-Gabriel de Tarade, chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, gentilhomme ordinaire du roi.

9 mai 1750. — Acte de décès d'Anne-Catherine des Janots, veuve de Sébastien de Tarade, *écuyer*, capitaine de dragons. L'inhumation eut lieu en présence d'Odile-Sébastien de Tarade, *écuyer*, et de Jacques-François de Tarade, *écuyer*, ancien capitaine au régiment de Piémont.

20 janvier 1759. — Contrat de mariage d'Odile-Sébastien de Tarade, *écuyer*, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef pour le roi à Péronne, ci-devant capitaine en pied du corps royal d'artillerie et du génie à l'armée du Rhin, et de Nicole Dubois, damoiselle de Jonchery.

6 février 1759. — Acte de célébration du mariage d'Odile-Sébastien de Tarade, *écuyer*, et de Nicole Dubois.

24 mai 1762. — Acte de naissance de François-Sébastien de Tarade, fils de Messire Odile de Tarade, *écuyer*, et de Nicole Dubois. Le parrain fut Messire Jacques-François de Tarade, *écuyer*, ancien capitaine au régiment de Piémont,

La qualification d'*écuyer* se retrouve encore dans d'autres actes postérieurs à 1762, qu'il nous paraît inutile de mentionner ici.

A la date du 24 août 1858, Gilbert-Philippe-Emile de Tarade, ancien officier de cavalerie, résidant au château de Belleroche, près Amboise (Indre-et-Loire), présenta au tribunal civil de

Digitized by Google

première instance de l'arrondissement de Péronne (Somme), une requête dans laquelle il exposait :

Que contrairement à la vérité, l'acte de naissance de François-Sébastien *Tarade*, son père, en date, à Péronne, du 24 mai 1762, ne portait pas avant son nom de famille la particule distinctive nobiliaire qui lui appartient et se trouve dans les actes d'état-civil de ses aïeux;

Que par suite d'une erreur résultant de la première, son acte de naissance ne portait pas avant son nom de famille cette même particule;

Que cette omission s'expliquait par la date de cet acte de naissance, du 2 messidor an VIII de la République (21 juin 1800), à cette époque les distinctions nobiliaires étant supprimées.

A l'appui de sa requête, M. de Tarade produisit un certain nombre de pièces justificatives, et, le 15 septembre 1858, le tribunal rendit un jugement dont voici le dispositif :

Attendu qu'il résulte des pièces produites et énoncées en la requête que c'est à tort et par erreur si, dans l'acte de naissance de François-Sébastien Tarade, inscrit sur les registres de la ville de Péronne, le 24 mai 1762, et dans celui du requérant, inscrit sur les registres de la ville de Moulins, le deux messidor, an VIII, l'on a omis la particule nobiliaire *de* avant le nom Tarade; que dès lors il y a lieu de rectifier les deux actes dont s'agit, par l'addition de la particule *de* avant le nom Tarade.

Par ces motifs, le tribunal dit et ordonne que l'acte de naissance de François-Sébastien Tarade, inscrit sur les registres de la ville de Péronne, le vingt-quatre mai

Digitized by Google

dix sept cent soixante deux, et celui de Gilbert-Philippe-Emile Tarade, inscrit sur les registres de la ville de Moulins, le deux messidor, an VIII, seront rectifiés par l'addition de la particule *de* placée avant le nom Tarade, que le présent jugement sera transcrit en entier sur les registres aux actes de naissances de la ville de Péronne et de la ville de Moulins, pour la présente année, et que mention en sera faite tant en marge des deux actes rectifiés qu'en marge de tous autres actes ou l'erreur dont s'agit aura été commise et fait défense à tous dépositaires de délivrer aucun extrait ou expédition des dits actes sans la mention dont s'agit;

Ce qui sera exécuté en premier ressort.

Nous trouvons, à une époque assez reculée, trois personnages du nom de TARADE que l'état de nos recherches ne nous permet pas de relier, quant à présent, d'une manière certaine à la filiation suivie de la famille que nous allons établir.

Le premier de ces personnages est Jean TARADE qui figure dans une pièce de 1473, où on lit ce qui suit :

Lequel est accord faict et passé ceste an mil quatre cens sexante treze, ce moys de may, — aveue et d'adveuez de noble Guillome, Sgr du Cerisay ensiesne demeurance Sainct-Lô en cette ville de Rouen, size audevant dicelle église, ez dict acors entre Landre, Mory, Baylly du dict du Cerisay présens, et mestre Nicolas-Pol-Vilain, eschevin, noble compaignie Tomas Jehan de Gades, escuier, et sieur François Sennault, estant accordé, Jan Tarade tabelion du dict sire du Cerisay, en siesne seigneurerie du Homey-Bastie.

Ce titre, sur parchemin, se trouvait, en 1788, entre les mains de MM. Senault, Sgrs de la

Digitized by Google

Barette, conseillers à la Cour Souveraine de Hainault, résidant à Mons (Belgique); aujourd'hui il appartient à Mme veuve marquise de la Barette.

Un autre Jean ou Jehan TARADE, né vers 1510, est mentionné avec son fils dans l'histoire généalogique de la maison de Mollan (manuscrit de Guy Allard), à l'article de Jan-Guil. sire de Mollan, Seigneur de la Nefville.

On trouve encore un Jean TARADE, né vers 1560, marié en 1588 à Alice-Berthe d'Enaud, fille de Jean-Joseph d'Enaud, chevalier, vicomte de Fay, seigneur des Roches et autres lieux, et de Catherine-Isnard de Malevande, fille de Guy-Martin-Isnard de Malevande, Ecuyer, Seigneur du Vieux-Manoir et de Darnétal.

Le 15 septembre 1588, Jean Tarade donna le reçu de la dot de sa femme. Voici le texte de cette pièce :

L'an de grâce mil cinq cent octante huit, le xve de septembre, après ouy la sainte messe, présent très-vénérable vicomte d'Esnaud père d'icelle très bien aymen fiancée Alice, je moy Jean Tarade baille et donne reçust au diz sieur vicomte, de la dot de huit cens escus d'or pour la dicte dot d'ycelle bien aymée Alice. Faict le dit an, a my septembre et paroisse Sainct-Etienne-les-Rouen.

Signé : J. TARADE.

Cette pièce est indiquée à la table des archives de la maison de Clermont-Tonnerre. Elle appartient aujourd'hui à M. Belge, allié à la famille d'Enaud.

Digitized by Google

La famille D'ENAUD porte pour armes : *Parti ; au* 1 *de gueules, au griffon d'or langué d'argent ; au* 2 *d'azur, à deux chevrons d'or ; et sur le tout, en pal, deux couleuvres de sinople, œillées de gueules et dardant de leur dard, de gueules, une fleur de lis d'or, en chef.* (D'Hozier, généralité d'Aix, t. I, page 136).

N. D'ENAUD, capitaine-pennon de la Côte de St-Sébastien, de Lyon, portait : *D'azur, à un soleil d'or, coupé de gueules, au pal d'or, accosté de quatre étoiles du même, deux de chaque côté et l'une au-dessus de l'autre.*

La maison de Malevande, à laquelle appartenait Catherine-Isnard de Malevande, femme de Jean-Joseph d'Enaud, et mère d'Alice, mariée à Jean Tarade, est originaire de Burgos (Espagne). Martin de Malevande vint s'établir à Rouen, et y mourut en 1538. Il fut enterré dans l'église de St-Étienne-des-Tonneliers, où l'on voyait sa tombe et ses armes.

Les MALEVANDE portent : *De gueules, à une fleur de lis d'or* (St-Allais, VI, 252).

FILIATION SUIVIE DE LA FAMILLE DE TARADE.

§ I^er^. — *Première branche.*

I^er^. — TARADE (Jean), né vers 1596, mestre général des voies et bâtiments du roi, épousa Marguerite de Villedot des Forges, sœur de N. de Villedot, qui eut une fille mariée en premières noces au marquis d'Andrezel, — et en secondes noces, au comte de Polastre.

Digitized by Google

Un des membres de cette famille de Villedot, Jean de Villedot, Écuyer, Seigneur de Beaujeu, prit part, en qualité de parent des de Tarade, à la nomination d'Anne-Catherine Desjanots, comme tutrice, et de Jacques-Gabriel de Tarade, comme tuteur des enfants mineurs de Sébastien de Tarade, en 1727, ainsi qu'il résulte d'un acte passé à Paris le premier jour de février de cette année et dont nous donnerons le texte plus loin (pages 386-87-88).

La famille de VILLEDOT DES FORGES porte pour armes : *D'argent, à une bombe de sable, allumée et éclatée de gueules.* (Sperenus, auteur allemand).

De son mariage avec Marguerite de Villedot des Forges, Jean de Tarade eut trois enfants :

1° Odile de Tarade, qui suit;

2° Jacques de Tarade, auteur d'une branche, dont il sera parlé au § III; page 55

3° Marguerite de Tarade qui épousa, en premières noces, le 29 juin 1658, Jean Hanicle, architecte, entrepreneur des bâtiments du roi, fils de Pierre Hanicle et de Hélène Colin.

Trois enfants sont issus de ce mariage :

A. — Marguerite Hanicle, mariée à Joseph Martin, commandeur de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, fils de Honoré Martin, capitaine de vaisseau;

B. — Michel Hanicle;

Digitized by Google

C. — André Hanicle.

En secondes noces, Marguerite de Tarade épousa Joseph Martin, ancien directeur des galiotes du roi, brigadier des armées du roi et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De cette seconde alliance sont nés :

A. — Antoine Martin, commandant des Galiotes du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

B. — André-Dominique Martin de Moncelot, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel;

C. — Jean-Odile Martin du Chesneau, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare;

MARTIN. Seigneurs du Chesneau, portent pour armes, d'après l'*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, de Dubuisson, tome II, p. 41 : *De gueules, à un alcion d'argent flottant sur une mer d'azur.*

D. — Marguerite Martin, mariée à Florent-Jean de Vallières, grand de Castille, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Bergues. — De ce mariage sont issus ; 1° Joseph-Florent de Vallières, lieutenant-général des armées du roi et commandant de l'artillerie de France, marié à N. du Bouchet de Sourches, dont il a eu N. de Vallières, inspecteur de

Digitized by Google

cavalerie, gouverneur de la Martinique, et N. de Vallières, marié à N. Penot de Tournières.

Du Bouchet de Sourches porte : *D'argent, à deux fasces de sable* (*Recueil d'armoiries des maisons nobles de France*, par H. Gourdon de Genouillac, page 77).

Penot de Tournières porte : *D'azur, au mouton d'argent, sur une terrasse de sinople, accompagné en chef de deux croissants d'argent.* (*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, par Dubuisson, tome II, page 46.

Marguerite de Villedot des Forges, veuve de Jean Tarade, épousa en secondes noces Antoine Bergeron, conseiller du roi, mestre général des bâtiments du roi et des ponts et chaussées de France.

Antoine Bergeron mourut en 1681.

IIe. — Tarade (Odile de), Écuyer, Seigneur du Mesnel, né en 1636, remplit les fonctions d'architecte, entrepreneur des bâtiments du roi, et fut ensuite pourvu de la charge de conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France, en la chancellerie du parlement de Metz.

Cette dernière qualité, ainsi que celle d'écuyer, lui sont données dans un jugement de partage rendu au Châtelet de Paris, le 11 septembre 1761. Une expédition de ce jugement se trouve dans les archives de la famille de Tarade.

Odile de Tarade mourut à Paris le 31 avril 1719. Il fut inhumé dans le caveau de la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-Roch. (*Extrait*

Digitized by Google

des registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Roch délivré le 22 *juin* 1769, *signé :* DE STENAY, *dont la signature est visée par Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, à la date du* 30 *du même mois.* — Archives de la famille).

Odile de Tarade avait épousé, le 20 février 1667, Marie Bon de Billy, sœur de N. Bon de de Billy, ancien capitaine au régiment des Vaisseaux, ingénieur en chef de la citadelle de Strasbourg, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Les armes de la famille BON DE BILLY sont : *D'or, à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent et empoignée d'une patte de lion, de sable, mouvante du flanc dextre de l'écu.*

Du mariage d'Odile de Tarade et de Marie Bon de Billy, sont issus :

1° Jean-Luc-Odile de Tarade, Écuyer, conseiller du roi au Châtelet. Il est mentionné avec ces qualités d'écuyer et de conseiller du roi au Châtelet dans l'acte de décès de son père, Odile de Tarade, dont nous avons parlé plus haut. La même qualité de conseiller du roi au Châtelet lui est donnée dans l'acte de nomination de la tutrice et du subrogé-tuteur des enfants mineurs de Sébastien de Tarade, passé à Paris le 1er février 1727, et dont une expédition est conservée dans les archives de la famille.

Le 13 février 1714, Jean-Odile de Tarade épousa Marie-Catherine Le Gagneur de Senonville.

Digitized by Google

Deux enfants sont issus de ce mariage :

A. — François-Gabriel de Tarade, Écuyer, comte de Corbeilles, Seigneur du Mesnel, né le 19 novembre 1717. Il fut mousquetaire noir, puis aide-major dans le régiment de Berry-cavalerie, lieutenant-colonel du régiment d'Artois-cavalerie, gouverneur des villes et châteaux de Montdidier et de Péronne, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Il mourut le 23 février 1787.

En premières noces il avait épousé Laure de Savoisy, veuve comtesse de Saint-Phal, — et en secondes noces (après 1774), Élisa de Savary, veuve vicomtesse de Gréaulme.

SAVOISY porte : *De gueules, à trois chevrons d'or, à la bordure engrêlée d'azur.* (*Dictionnaire héraldique*, par Ch. Grandmaison, page 168).

SAINT-PHAL, en Champagne, porte : *D'or* (ou *d'argent*), *à la croix ancrée, de sinople.* (*Dictionnaire de la noblesse et du blason*, par Jouffroy d'Eschavannes, page 379).

DE GRÉAULME (branche aînée) porte : *De sable, à trois coquilles d'or.* (*Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par H. Filleau, publié par H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, tome II, page 178).

François-Gabriel de Tarade ne laissa pas d'enfants. Il institua pour son légataire universel Louis-Nicolas de Tarade, un des fils d'Odile-Sébastien de Tarade dont il sera parlé plus loin

Digitized by Google

B. — Anne-Catherine de Tarade, née le 7 juillet 1715, et décédée en avril 1760, sans avoir été mariée.

Jean-Odile de Tarade, père de François-Gabriel et de Anne-Marguerite de Tarade, est mort le 7 janvier 1759, doyen des conseillers du roi au Châtelet de Paris. Il remplissait les fonctions de conseiller à ce siége depuis 1695 (*Almanach royal* de 1759, page 254).

Marie-Catherine Le Gagneur de Sénonville, femme de Jean-Odile de Tarade, était décédée le 17 septembre 1755.

2° Sébastien de Tarade, qui continua la descendance et dont nous allons parler.

Marie Bon de Billy, femme d'Odile de Tarade, mourut le 6 novembre 1710.

III^e^. — TARADE (Sébastien de), Écuyer, Seigneur de Marthemont, né le 1^er^ décembre 1675, reçut les cérémonies du baptême le 31 du même mois dans l'église Saint-Roch, à Paris.

Il eut pour parrain l'illustre VAUBAN (Sébastien LE PRESTRE, seigneur de Vauban), alors gouverneur pour le roi en la citadelle de Lille, directeur général des fortifications de France; — et pour marraine, Marguerite de Tarade, femme de Jean Hanicle, architecte et entrepreneur des bâtiments du roi.

Voici le texte de l'acte de baptême de Sébastien de Tarade, d'après un extrait délivré à la date du 21 janvier 1690 et qui est conservé dans les archives de la famille de Tarade :

Digitized by Google

Extrait des registres de baptesme de l'église paroissal de St-Roch, a paris, du trante-untiesme décembre mil six cents soixsante et quinze.

Sébastien a receu les sérémonie de baptesme, filz de Odille Tarade, entrepreneur des bastiment du roy, et de damoiselle Marie de Billy, sa femme, demeurant reue Villedot, de cest paroisse, né le premier du présent mois et an, endoyé au tant de sa nesance. Le paren sébastien le prestre, seigneur de Vauban, gouverneur pour le roy en la sitadelle de Lille et directeur général des fortifications de France, demeurant reue des petit-champt, en cest paroisse La marainne Marguerite Tarade, femme de Jean Hanicle, architecte et entrepreneur des bâtiment de sa majesté, demeurant en cest paroisse, ensy sinée Margerite Tarade et Vauban, et Tarade, et P. Lenffant.

Collationnée à loriginal par moy prestre soubsigné habitué susdite églisse et paroisse despositer des registre et prepossé par Monsieur le Curé pour en delivrer les extrait, le vingt unesme janvier mil six cent quatre vingt dix, signé : N. Merinne (1).

A la date du 8 mai 1702, le roi Louis XIV accorda à Sébastien de Tarade le brevet de cornette dans la compagnie de Danton, au régiment de dragons de Fonbeauzard. Voici le texte de ce brevet dont l'original existe dans les archives de la famille :

Aujourd'huy, dix-huitieme du mois de may 1702, le roy estant à Versailles, se confiant en la valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite du sieur Tarade, et en sa fidélité et affection à

(1) Nous avons reproduit cette pièce avec les imperfections d'orthographe que présente l'original.

Digitized by Google

son service, Sa Majesté luy a donné et octroyé la charge de cornette en la compagnie de Danton, dans le régiment des dragons de Fontbeauzard, vacante et non pourveue, pour doresnavant en faire les fonctions, et en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, droits et apointements qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourveus de pareilles charges, m'ayant, Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, commandé de luy en expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller, secretaire d'Estat, et de ses commandements et finances.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Signé : Chamillart.

Sébastien de Tarade fut ensuite capitaine de dragons et servit dans la guerre de Bavière.

Il mourut à Paris, le 26 janvier 1727, des suites des blessures qu'il avait reçues dans ces guerres et fut inhumé dans le caveau de la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église Saint-Roch. Voici le texte de son acte de décès, d'après un extrait conservé par la famille :

Extrait des registres de la paroisse St-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent vingt sept, le vingt sept janvier, Sebastien Tarade, écuyer, ancien capitaine de dragons, âgé de cinquante un ans, mary de dame Catherine Desjanots, decedé hier, en sa maison, rue Neuve des Petits Champs, en cette paroisse, a été inhumé dans la cave de la chapelle de la Sainte-Vierge en cette église, présens Odile-Sébastien Tarade, son fils ainé, et Joseph Tarade aussi son fils, demeurant tous deux susdites rues

Digitized by Google

et paroisse, Mre Jean-Odile Tarade, écuyer, conseiller du roy au Chatelet de Paris, frère du défunt, demeurant rue des Lyons, paroisse Saint-Paul, et ont signé.

Collationné à l'original, par moy prêtre soussigné, dépositaire des dits registres, ce 20 janvier 1759.

Signé : Bougot.

Nous vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Paris, certifions que le sieur Bougot qui a signé de l'autre part est tel qu'il se qualifie, et que foy doit être ajoutée à son seing partout ou besoin sera. Donné à Paris, le vingt deux janvier mil sept cent cinquante-neuf.

Signé : .... H. anc. év. de Quebec, v. g.

Par mandement :

Signé : De la Touche.

Le 19 juillet 1711, Sébastien de Tarade avait épousé Anne-Catherine des Janots, dame de Marthemont, née vers 1682, fille de Jean-François des Janots, seigneur de Marthemont, ancien capitaine au régiment de Senoncourt, et de N. Henry (Cette dernière famille s'est alliée aux maisons de Pralmayoux et de Guichard).

De ce mariage sont issus :

1° Odile-Sébastien de Tarade, qui suit ;

2° Jacques-François de Tarade, écuyer, seigneur de Marthemont, né le 26 septembre 1716, capitaine au régiment de Piémont-infanterie.

Il prit part au siége de Fribourg et quitta le service après avoir fait toutes les campagnes de Bohême. Il mourut sans avoir été marié, le 3 octobre 1768, et fut inhumé dans le caveau de

Digitized by Google

l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, ainsi qu'il résulte d'un extrait de son acte de décès, dont voici le texte :

Extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint Nicolas des Champs, à Paris. — Le quatre octobre mil sept cent soixante-huit, Messire Jacques-François de Tarade de Martemont, ancien capitaine au régiment de Piedmont infanterie, décédé hier rüe des Filles du Calvaire, âgé d'environ quarante six ans, a été inhumé dans la cave de cette église par M. le curé soussigné avec l'assistance de cinquante prêtres, en présence de messire Jerosme de Tarade, prêtre du diocèse de Paris, son frère, et de Sr Louis-François Le Clerc de la Ronde, bourgeois de Paris, ami, et autres qui ont signé.

Collationné et délivré par nous, vicaire de la dite paroisse, soussigné. A Paris, le 4e octobre mil sept cent soixante huit.

Signé : BUERE (1).

3° Jérôme-Sébastien de Tarade, né le 1er octobre 1721, prêtre du diocèse de Paris, chanoine régulier d'Epernay, décédé le 15 juillet 1787.

4° Marie-Catherine de Tarade, née le 12 avril 1719. Elle épousa, en premières noces, le 31 août 1744, Jacques de la Villette de Belfayi, contrôleur ancien et alternatif des trésoriers généraux des maréchaussées de France.

Jacques de la Villette de Belfayi avait été pourvu de cette charge de contrôleur en 1740.

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

(*Almanach royal de* 1749, *page* 347). Il mourut en juillet 1750.

En secondes noces, Marie-Catherine de Tarade épousa, le 20 juillet 1751, Germain Dubois de Crancé, écuyer, seigneur de Loisy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier de la garde des Cent-Suisses, écuyer honoraire de main de Madame la Dauphine, gouverneur et commandant pour le roi de la ville de Châlons, fils de Germain Dubois, écuyer, seigneur de Crancé, commissaire provincial des guerres, en Champagne, conseiller du roi d'honneur aux bailliage et siége présidial de Châlons, et de Madeleine de Parvillé,

Le mariage de Marie-Catherine de Tarade et de Germain Dubois de Crancé eut lieu dans l'église Saint-Roch, à Paris, et fut célébré par Jérôme de Tarade, frère de l'épouse. C'est ce qui résulte d'un extrait des registres de la paroisse Saint-Roch, délivré le 30 décembre 1778, et qui se trouve dans les archives de la famille. Voici le texte de cette pièce :

Extrait des registres de la paroisse St-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent cinquante-un, le vingt juillet, après la publication d'un ban en cette église, vu le certificat de pareille publication en celle de St-Eustache, en datte du jour d'hier; la dispense des deux autres par Mgr notre archevêque, avec la permission de fiancer et marier le même jour, aussy en datte du jour d'hier; ont été fiancés et mariés par messire Jérôme de Tarade,

Digitized by Google

prêtre de ce diocèse, frère de la sousdite dame épouse, et ce, par permission de nous, messire Jean Marduel, docteur de Sorbonne, et curé de cette paroisse; messire Germain Dubois-de-Crancé, Ecuyer, Seigneur de Loisy, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, et écuyer de main de Madame la Dauphine, fils majeur de défunt Germain Dubois, Ecuyer, Seigneur de Crancé, et commissaire des guerres en Champagne, conseiller du roy d'honneur au bailliage et siége présidial de Chalons, en Champagne, et de dame Magdelaine de Parvillé, de la paroisse St-Eustache, rue Vivienne; et dame Marie-Catherine de Tarade, veuve de messire Jacques de la Villette de Belfayi, Ecuyer et controlleur général des trésoriers et payeurs des maréchaussées de France, en cette paroisse, rue Neuve-des-Petits-Champs, qui ont signé à la minute avec les témoins y désignés.

Collationné à l'original par nous, prêtre soussigné, dépositaire des dits registres, le 30 décembre 1778.

Signé : CHANTEPIE.

Marie-Catherine de Tarade mourut le 14 avril 1769, et Germain Dubois de Crancé, son second mari, le 2 juin 1775.

Anne-Catherine des Janots, devenue veuve de Sébastien de Tarade, fut nommée tutrice de ses enfants mineurs par sentence du 1er février 1727. Par le même acte, Jacques-Gabriel de Tarade, écuyer, chevalier de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, gentilhomme ordinaire du roi, fut nommé subrogé-tuteur de ces enfants. Voici le texte de la sentence de nomination, qui est conservée dans les archives de la famille :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gabriel-Jérôme de Buillion, chevalier, comte d'Esclimont, mestre

Digitized by Google

de camp du régiment de Provence, infanterie, conseiller du roy en ses conseils, prevost de la ville de Paris, Salut : Scavoir faisons que l'an mil sept cent vingt sept, le premier jour de feuvrier, par devant nous Jérôme Dargouge, Chevalier, Seigneur de Fleury, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, lieutenant-civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris, sont comparus les parens et amis de Odille-Sébastien Taradde aagé de treize ans ou environ; Jacques-François Taradde, aagé de dix ans ou environ, Damoiselle Marie-Catherine Taradde aagé de sept ans ou environ, et de Jérôme Taradde, aagé de cinq ans et demy ou environ, tous enfans mineurs de deffunt Sébastien Taradde, escuyer, et de dame Anne-Catherine Desjanots, son épouse, à présent sa veuve, leurs père et mère pour donner par les dits parens et amis, leur avis sur l'élection de tuteur ou tutrice et de subrogé tuteur ausdits mineurs à scavoir : Jean-Odille Taradde, conseiller du Roy au Chastelet de Paris, oncle paternel, Messire Louis de Grandmont, mestre de camp de cavalerie, oncle maternel, Jacques-Gabriel Taradde, escuyer, chevalier de l'ordre de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, gentilhomme ordinaire du Roy, cousin-germain paternel, Messire Joseph Martin, escuyer, brigadier des armées du Roy, cousin germain à cause de la dame son épouse, Messire Joseph Martin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et capitaine des Galliottes, cousin, Mre Florent Jean de Vallières, escuyer, commandeur de l'ordre militaire de St-Louis, mareschal des camps et armées du Roy, cousin à cause de la Dame son épouse, Jean-Augin de Villedot, escuyer, sieur de Beaujeu, cousin, et de Messire Charles Lasnier, avocat en parlement, allié, tous par Me Julien Vautier, procureur en cette cour, fondé de leur procuration, annexée à la minute des présentes, lequel après serment par luy fait

Digitized by Google

pour la dite constitutions, nous a dit qu'ils nomment la dite Dame veuve Taradde, mère des dits mineurs pour leur tutrice et pour subrogé tuteur le dit Jacques Gabriel Taradde lequel à son égard se raporte à justice, sur quoi nous ordonnons que la dite Dame veuve Taradde, mère des dits mineurs est et leur demeure tutrice, et le dit sieur Gabriel Taradde, pour subrogé tuteur, lesquels comparaîtront par devant nous pour accepter les dittes charges et faire le serment accoutumé. En témoin de ce nous avons fait celler ces présentes, ce fut fait et donné par nous, juge sudit, les jours et an que dessus.

Signé : TARDIVEAU.

Cellée le premier février 1727.
Reçu trente sols.

Signé : DOYARD.

Et les dits jour et an est comparu la dite dame veuve Taradde, laquelle a pris et accepté la dite charge de tutrice des mineurs ses enfants, conformément à la sentence cy dessus, après serment fait par elle en la manière accoutumée aux protestations par elle faites, que la présente acceptation ne pourra luy nuire ny préjudicier pour demander en justice la garde noble des enfans si elle le juge à propos, et a signé à la minute.

Signé : CAILLÉE.

Et le troisième jour des dits mois et au est comparu le dit sieur Jacques Gabriel Taradde lequel a pris et accepté la susdite charge de subrogé tuteur, après avoir fait le serment accoutumé, et a signé en la présente.

Signé : CAILLÉE.

La présente sentence est véritablement bien colationée et la certifie véritable.

Signé : A. C. DESJANOT, VEUVE TARADE.

Digitized by Google

Anne-Catherine des Janots, veuve de Sébastien de Tarade, mourut le 8 mai 1750, âgée de soixante-huit ans environ, et fut inhumée dans le caveau de la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église Saint-Roch, à Paris. Voici le texte d'un extrait de son acte de décès, qui est conservé dans les archives de la famille :

Extrait des registres de la paroisse St-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent cinquante, le neuf may, dame Anne-Catherine Desjanots, veuve de Messire Sébastien de Tarade, écuyer, capitaine de dragons, âgée d'environ soixante et huit ans, décédée hier, rue Neuve des Petits Champs, en cette paroisse, a été inhumée dans la cave de la chapelle de la Sainte-Vierge, par nous curé de cette paroisse, soussigné, présens : Odile Sébastien de Tarade, écuyer, ingénieur ordinaire du roy, Jacques-François de Tarade, écuyer, cy-devant capitaine au régiment de Piémont-infanterie, Messire Jérome de Tarade, prêtre, tous fils de la défunte, qui ont signé.

Collationné à l'original par moy, prêtre soussigné, dépositaire des dits registres, ce 20 janvier 1759.

Signé : Bougot.

Nous, vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Paris, certifions que le sieur Bougot, qui a signé de l'autre part est tel qu'il se qualifie, et que foy doit être ajoutée à son seing partout ou besoin sera. Donné à Paris, le vingt-deux janvier mil sept cent cinquante neuf.

Signé : .... H. anc. év. de Québec, v. g.

Par mandement,

Signé : De la Touche.

Digitized by Google

La famille DES JANOTS porte pour armes : *De sinople, à trois abeilles d'or, posées en fasce.*

IVe.— TARADE (Odile-Sébastien de), Écuyer, naquit à Paris, le 20 juillet 1714, ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant des registres de la paroisse Saint-Roch, à Paris :

Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de St-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent quatorze, du vingt-deux juillet, Odile-Sébastien, fils de Sébastien Tarade, écuyer, cy devant officier de dragons, présent, et dame Catherine Desjanots, sa femme, demeurant rue des Ortyes, en cette paroisse, né avant-hier, a esté baptisé. Le parein Odille Tarade, ecuier, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France, demeurant ditte rue et paroisse; la mareine dame Catherine de la Croix, femme de Jean-Louis de Grammont, ecuier, lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Fontaine, demeurant au village et paroisse de Ruelle, ainsy signé : Tarade Anne de la Croix, Tarade, Briande.

Collationné à l'original par moy, prestre sousigné, habitué sudite église, dépositaire des registres et preposé pour délivrer les extraits, ce vingt-six juillet mil sept cent quinze.

Signé : THIBOUST, prestre (1).

Pourvu de la charge d'ingénieur du roi le 1er janvier 1735, Odile-Sébastien de Tarade fut nommé, dix ans après, capitaine réformé à la

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

suite du régiment d'infanterie de Forest. Voici le texte de sa commission et de la lettre ministérielle qui l'informait de sa promotion. Ces deux pièces existent en original dans les archives de la famille.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, a notre cher et bien amé, le capitaine de Tarade, l'un de nos ingénieurs, Salut : Mettant en considération les services que vous nous avés rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, et voulant vous donner le moyen de nous les continuer; à ces causes et austres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, capitaine réformé à la suite du régiment d'infanterie de Forest, pour y être dorénavant entretenu en cette qualité, prendre et tenir rang de capitaine dans le dit régiment et dans nos troupes d'infanterie, du jour et datte de ces présentes, sous notre autorité et sous celle du sieur marquis de Matignon, colonel du dit régiment, la part et ainsi qu'il vous sera par nous ou nos lieutenans généraux, commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer des Etats, appointements et soldes qui vous seront dus suivant les montres et revues qui en seront faites par les commissaires et controlleurs des guerres à ce départis, tant et si longuement que vous nous servirés en la dite qualité de capitaine réformé. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au dit sieur marquis de Matignon, colonel du dit régiment, et en son absence à celui qui le commande de vous recevoir et faire reconnaitre en la dite qualité, et à tous qu'il appartiendra qu'a vous en ce faisant soit obéi, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le premier jour de janvier, l'an de

Digitized by Google

grâce mil sept cent quarante cinq et de notre règne le trentième.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le Roy

Signé : M. de Voyer d'Argenson.

A Versailles, 5 janvier 1745.

Le Roy a bien voulu vous accorder, Monsieur, la commission de capitaine pour vous témoigner sa satisfaction de vos services, et particulièrement de la façon dont vous vous êtes comporté au siége de Fribourg. Je suis, Monsieur, très-parfaitement à vous.

Signé : M. d'Argenson.

Au bas de cette lettre on lit :

M. Tarade, ingénieur ordinaire.

Plus tard, Odile-Sébastien de Tarade fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef pour le roi, major au corps royal du génie, et élu conseiller-notable de l'hôtel-de-ville de Châlons. Il prit sa retraite après quarante-deux ans de service et mourut le 12 avril 1785, ainsi que le constate son acte de décès dont la teneur suit :

Extrait des registres de l'état-civil de la ville de Châlons, département de la Marne

Paroisse St-Alpin.

L'an mil sept cent quatre vingt cinq, le quatorzième jour du mois d'avril, a été inhumé au cimetière de cette

Digitized by Google

église le corps de Messire Odile-Sébastien de Tarade, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien ingénieur en chef pour le roi et major au corps royal du génie, conseiller notable de l'hotel commun de cette ville, décédé le douze du même mois, muni des sacrements de l'église, époux de demoiselle Nicole Dubois de Chantrenne. L'inhumation s'est faite en présence de Messieurs Dubois de Chantrennes, ses beaux-frères, soussignés avec nous, prêtre, vicaire.

Signé au registre : Dubois de Chantrennes, Dubois de Chantrennes, et Geoffroy, vicaire.

Le présent extrait délivré conforme à la minute, par nous, maire de la ville de Châlons, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, soussigné.

Pour le maire.

Signé : D'AVRAINVILLE, adjoint.

Nous, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Châlons, y séant, certifions que la signature ci-dessus est celle de M. d'Avrainville, adjoint au maire de la dite ville, et que foi doit y être ajoutée, tant en jugement que dehors : pour quoi avons signé le présent, auquel est apposé le sceau du tribunal.

Châlons-sur-Marne, le 14 novembre 1828.

Signé : DOSOY.

Une note qui se trouve au cabinet des titres de la bibliothèque impériale, est ainsi conçue :

Tarade, grand musicien, à Paris, 1758, *frère de M^me^ de Loisy, épousa, en* 1759, *M^lle^ du Bois de Cherlevent, nièce de Loisy.*

Il s'agit sans aucun doute, dans cette note, d'Odile-Sébastien de Tarade, qui était frère, en

Digitized by Google

effet, de Marie-Catherine de Tarade, femme de Germain Dubois de Crancé, seigneur de *Loisy*, et qui fut marié, ainsi qu'on va le voir, à Nicole Dubois de *Chantrenne* (et non de *Charlevent*, comme le dit par erreur la note ci-dessus), nièce de Marie-Catherine de Tarade et de Germain Dubois de Crancé de Loisy.

Suivant contrat passé à Paris, le 20 janvier 1759, devant Fortier, notaire, et dont une expédition est aux mains de la famille, Odile-Sébastien de Tarade épousa Nicole Dubois de Chantrenne, damoiselle de Jonchery, fille de Jean-Baptiste Dubois, écuyer, seigneur de Chantrenne, de Jonchery-sur-Suippes, de Bourquenay, de Chevigny, de Saint-Marc-le-Roussy, etc., conseiller honoraire aux bailliage et siége présidial de Châlons, et de Marie-Élisabeth Raulet (1).

Nicole Dubois de Chantrenne était née à Châlons, le 17 novembre 1735, ainsi que le constate un extrait des registres de baptême de cette ville (paroisse Notre-Dame) délivré en 1828, et qui fait partie des archives de la famille de Tarade. On voit, par cet acte, qu'elle eut pour parrain Nicolas Coquart de la Motte, écuyer, maréchal des camps et armées du roi, commandant le corps des carabiniers, et pour marraine Nicole Leleu, veuve de Louis Loisson, écuyer, seigneur de

(1) Raulet porte pour armes : *D'azur, au lis au naturel ; au chef d'or chargé de trois tours de gueules* (*Archives de la noblesse*, par Lainé, *Nobiliaire de Champagne*, page 80.

Digitized by Google

Mery, de Bayerne et autres lieux. Dans le même acte, Jean-Baptiste Dubois, père de Nicole Dubois, a la qualité d'*Écuyer*.

Nicole Dubois de Chantrenne avait une sœur mariée à N. Delfraize, conseiller du roi en l'élection d'Épernay, et un frère, Jean Dubois de Chantrenne, qui fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de chasseurs du Roussillon, puis colonel de la garde constitutionelle de Louis XVI. Ce brave officier s'attira la haine des révolutionnaires par son dévouement à la cause royale. Il était détenu à l'Abbaye lorsqu'on lui apprit la fin tragique de Louis XVI. A cette nouvelle, il se plongea un couteau dans le cœur en s'écriant: « Plus de roi, plus de Chantrenne!... »

Les armes de la famille DUBOIS DE CHANTRENNE ET DE CRANCÉ sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois glands de même, posés deux en chef et un en pointe.*

Le contrat de mariage de Nicole Dubois de Chantrenne et d'Odile-Sébastien de Tarade fut rédigé en présence des parents et amis dont les noms suivent :

Messire Jacques-François de Tarade de Marthemont, écuyer, ancien-capitaine au régiment de Piémont-infanterie;

Messire Jérôme de Tarade, prêtre du diocèse de Paris;

Dame Anne-Catherine de Tarade;

Dame Marie-Antoinette de Tarade

Digitized by Google

Messire André-Dominique Martin de Moncelot, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piémont-infanterie;

Messire Jean-Odile Martin du Chesneau, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, ancien capitaine au régiment de Piémont, et Marie-Louise Lesgris, son épouse;

Dame Marguerite Martin, veuve de Messire Florent-Jean de Vallière, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Bergues;

Messire Jacques-Louis de Tarade, écuyer, mousquetaire du roi, première compagnie;

Dame Françoise-Denise-Thérèse Meusnier, veuve de Messire François de Cappy, écuyer, seigneur d'Oyry et d'Alge;

Messire Claude Dubois de Chantrenne, sous-diacre du diocèse de Châlons.

Le mariage fut célébré le 6 février 1759 dans l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons, par l'abbé Germain Dubois de Crancé, chanoine de l'église de Châlons, cousin-germain de l'épouse. Parmi les assistants, l'acte de mariage cite les personnes dont les noms suivent :

Messire Henri-Louis de Barberie de Saint-Contest, chevalier, seigneur de la Châteigneraie, de Menonblet, de Malnoyer, de Montchaurel, de la Boutonnerie, de la Montagne et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des

Digitized by Google

requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne;

Messire Claude Dubois de Livry, chevalier, seigneur de Lannois, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Monseigneur le Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Messieurs les maréchaux de France, juge du Point-d'Honneur au département de Châlons, Vitry et Reims;

Jean Dubois, écuyer, seigneur de Marson, ancien officier d'infanterie au régiment de Meuse;

Jean-François-Florimond de Cappy, chevalier, seigneur d'Oyry, des Fournays, ancien officier de cavalerie au régiment du roi, commissaire des guerres au département de Châlons;

Claude-Louis de l'Épine, chevalier, seigneur de l'Épine, de Melette, de Soudron et autres lieux, ancien officier de dragons au régiment d'Orléans;

Messire Jean-Baptiste Dubois, écuyer, seigneur de Chantrenne, Jonchery, Souain et autres lieux.

Les indications qui précèdent se trouvent dans un *Extrait des registres de l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame-en-Vaux, de la ville et du diocèse de Châlons-sur-Marne*, délivré le 30 janvier 1782, par l'abbé Jouy, curé, chanoine de Notre-Dame-en-Vaux, dont la signature est certifiée par Bremont, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de

Digitized by Google

Châlons. Cette pièce est conservée dans les archives de la famille.

Odile-Sébastien de Tarade eut six enfants :

1° Jean-Baptiste-Odile de Tarade, écuyer, né le 21 novembre 1759. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier au régiment de Paris, chef d'escadron au régiment Royal-Piémont, puis lieutenant dans la garde de Louis XVI. Il se signala par son courage dans la journée du 10 août 1792, et reçut un grand nombre de blessures.

En 1789, il avait comparu à l'Assemblée électorale de la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne. (*Catalogue des gentilshommes de Champagne qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-généraux de* 1789, publié par L. de la Roque et E. de Barthélemy, p. 9).

Jean Baptiste-Odile de Tarade mourut à Corbeilles (Loiret), en 1793, sans laisser d'enfants du mariage qu'il avait contracté en 1791, avec Gilberte Etiennette Guyot, fille d'Etienne Guyot, seigneur des Granges, en Nivernais, conseiller du roi et auditeur à la chambre des Comptes de Paris.

La famille GUYOT DES GRANGES porte pour armes : *D'argent, à trois poissons, nommés guyots, en pal, posés en fasce, d'azur* (*Arm.* de d'Hozier, IIe volume).

2° François-Sébastien de Tarade, qui suit ;

Digitized by Google

3° Louis-Nicolas de Tarade, auteur d'une branche dont nous parlerons plus loin (§ II[e]);

4° }
5° } Trois filles, mortes en bas âge.
6° }

V[e]. — TARADE (+) (François-Sébastien de), Écuyer, capitaine d'artillerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Péronne, le 24 mai 1762, ainsi que le constate l'acte suivant :

MAIRIE DE LA VILLE DE PERONNE (SOMME).

Extrait du registre aux actes de baptême pour l'année 1762.

Ce jourd'hui vingt-quatre mai mil sept cent soixante deux, a été baptisé par nous prêtre curé soussigné, François-Sébastien Tarade, né de ce jour, de légitime mariage, fils de Messire Odile Tarade, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef pour le roi à Péronne, et de dame Nicole Dubois, ses père et mère, de cette paroisse. Le parrain a été Messire Jacques-François de Tarade, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piémont, oncle paternel de l'enfant, représenté par Pierre Mitelle, domestique du dit Sieur Tarade. La marraine, dame Elisabeth Raulet, épouse de Messire Jean Baptiste du Bois de Chanterenne, ayeule maternelle de l'enfant, représentée par Anne-Catherine Gervois, domestique du dit sieur Tarade, qui ont signé avec nous ainsi que le père de l'enfant. Fait double les dits jour et an.

Signé : Gervois, Mitelle, Tarade, Morlière, curé de St-Jean.

(+) de Marthemont - ainsi que son fils et petits-fils - Eugène et Abel.

Digitized by Google

En marge de la minute de l'extrait ci-dessus se trouve la mention suivante : « Suivant jugement en date du six septembre 1858, le tribunal de Péronne a ordonné la rectification de l'acte de naissance ci contre en ce sens qu'à l'avenir le nom TARADE sera précédé de la particule DE.

Péronne, le 12 novembre 1858.

Le maire :

Signé : VILLEMANT.

Délivré conforme au registre par nous, maire de la ville de Péronne, le dix-sept novembre mil huit cent cinquante-huit.

Signé : BUCQUOY, adjoint.

Nous, président au tribunal civil de Peronne, certifions que la signature ci-contre est celle de M. Bucquoy, adjoint au maire de la ville de Péronne.

Péronne, le 17 novembre 1858.

Signé : HALLEQUE (1).

François-Sébastien de Tarade fit des preuves de noblesse, pour le service militaire, devant Bernard Chérin, et reçut de ce généalogiste, à la date du 5 mars 1782, un certificat de noblesse, dont nous avons donné le texte plus haut.

Le 18 avril 1782, il fut nommé troisième sous-lieutenant en pied à la première compagnie du régiment d'infanterie de Rouergue, puis, le 27 novembre suivant, sous-lieutenant à la compagnie de la Vergne, dans le même régiment.

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

Au mois de décembre 1782, il rejoignit le corps d'armée du comte d'Estaing, à Cadix, et fit, avec le régiment de Rouergue, les campagnes de cette année et de 1783. C'est ce qui résulte du certificat suivant :

Régiment de Rouergue.

Nous soussignés, officiers au régiment de Rouergue, certifions que M. François-Sébastien de Tarade de Chennery, officier au dit régiment, s'est embarqué à Brest, au mois de décembre 1782, pour rejoindre le corps d'armée de M. le comte d'Estain, à Cadix, et qu'il a fait les campagnes de 1782 et 1783 avec le dit régiment qu'il a quitté à sa rentrée en France pour prendre du service dans le corps royal d'artillerie.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir.

Fait à Paris, le 12 août 1814.

Signé : Louis de la Tour-Clamouse,
ancien capitaine au régiment de Rouergue,
chevalier de St-Louis ;

Le Chev. de Vathaire de Guerchy,
ancien capitaine au régiment de Rouergue,
chevalier de St-Louis ;

Jouette, ancien officier au régiment
de Rouergue, chevalier de l'ordre
de Saint-Louis (1).

M. de Tarade fut nommé lieutenant en second, de la compagnie de canonniers de La Catonne,

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

au régiment de Grenoble (Corps royal d'artillerie), le 1er septembre 1785, puis premier lieutenant, le 1er avril 1791.

Le 30 mars 1792, il fut promu au grade de capitaine au 3e régiment du corps de l'artillerie, ainsi qu'il résulte du brevet suivant :

LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

Brevet de capitaine.

Détail des services.

Pour François-Sébastien Tarade de Marthemont,

Né le 24 mai 1762 ;

Lieutenant en second, 1er septembre 1785 ;

Premier lieutenant, 1er avril 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇAIS, CHEF SUPRÊME DE L'ARMÉE, prenant une entière confiance dans la valeur, bonne conduite, zèle et fidélité envers la patrie, dont a donné des preuves, dans toutes les occasions, le lieutenant François-Sébastien Tarade de Marthemont, l'a nommé à la place de capitaine, vacante dans le 3e régiment du Corps de l'artillerie, à compter du six février mil sept cent quatre-vingt douze, pour en faire les fonctions sous l'autorité de SA MAJESTÉ, et sous les ordres des officiers généraux employés auprès des troupes. SA MAJESTÉ mande et ordonne au sieur de Sinceny, colonel, et en son absence à l'officier qui commande le régiment, de le recevoir et faire reconnaître en la dite qualité, de tous les officiers, sous-officiers et soldats de la dite Compagnie. Donné à Paris, le tren-

Digitized by Google

tième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt douze et de notre règne le dix-huitième.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le roy :

Signé : P. de Grave (1).

François-Sébastien de Tarade fit la campagne de 1792 sous les ordres du duc de Bourbon. Ses services, dans cette campagne, sont constatés dans le certificat dont le texte suit :

Nous, Louis-Henry-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair et grand-maître de France, en survivance, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses Ordres et de la Toison-d'Or,

Certifions que M. François-Sébastien de Tarade de Marthemont, ancien capitaine du Corps royal d'artillerie, a fait, sous nos ordres, la campagne de 1792, jusqu'au licenciement, dans la compagnie d'artillerie, et qu'il s'est conduit avec honneur, se distinguant par son zèle et sa bravoure.

En foi de quoi Nous lui avons fait expédier le présent certificat, signé de notre main, contresigné par le secrétaire de nos commandements et auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

Fait à notre Palais-Bourbon, le 15 novembre 1814.

Signé : Louis-Henry-Joseph de Bourbon.

Par son altesse sérénissime :

Signé : Le Cher Jacques (2).

(1)-(2) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

Le 30 fructidor an III (16 septembre 1795), M. de Tarade fut nommé inspecteur près la fonderie de Moulins, par commission dont le texte suit :

ARTILLERIE DE LA MARINE.

Liberté, égalité.

République française, une et indivisible.

Au nom de la Convention nationale.

Brevet d'inspecteur près la fonderie de Moulins.

Sous l'autorisation du Comité du salut public.

LA COMMISSION de la marine et des colonies de la République, créée par le décret du 14 pluviôse de l'an deuxième de la République, une et indivisible,

NOMME le citoyen Tarade, ancien officier d'artillerie, à la place d'inspecteur près la fonderie de Moulins, pour en remplir les fonctions, à compter du premier fructidor, présent mois, et aux appointements de six mille livres par année.

Il est ordonné à tous commandans de troupes, de places et directeurs d'arsenaux, et à tous corps administratifs de le reconnaître ou faire reconnaître en la dite qualité et de lui accorder secours et protection dans l'exercice de ses fonctions.

A Paris, le trente fructidor, l'an IIIe de la République française, une et indivisible.

Le Commissaire,

Signé : REDOU.

Vu et enregistré au Département de l'Allier, à

Digitized by Google

Moulins, le vingt-trois vendémiaire, troisième année républicaine.

Signé : RENAUD, MUPIER, secrétaire (1).

En considération de ses services, François-Sébastien de Tarade reçut de Louis XVIII, le 31 janvier 1815, la croix de chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Voici le texte des lettres par lesquelles cette distinction lui fut conférée :

Lettres de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, en faveur de M. Tarade de Marthemont, ancien officier.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, Chef souverain, grand-maître et fondateur de l'ordre militaire de Saint-Louis, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Etant bien aise de donner au Sr François-Sébastien Tarade de Marthemont, ancien officier, des marques de distinction, en considération des services qu'il nous a rendus, nous avons cru que nous ne le pouvions faire d'une manière qui lui soit plus honorable, qu'en l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, institué par l'Edit du mois d'avril 1693, étant bien informé des services ci-dessus, et qu'il professe la religion catholique, apostolique et romaine. A ces causes, nous avons fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main, le Sr Tarade de Marthemont, chevalier du dit ordre de Saint-Louis, pour par lui jouir du dit titre de chevalier, aux honneurs et prérogatives qui y sont

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

attachés, avec faculté de tenir rang parmi les autres chevaliers du dit ordre, et de porter sur l'estomac une croix d'or émaillée, suspendue à un petit ruban couleur de feu, et sur laquelle il y aura l'image de Saint-Louis, à condition d'observer les statuts du dit ordre, sans y contrevenir directement ni indirectement, et de se rendre à notre cour, toutes et quantes fois nous le lui ordonnerons pour notre service, et pour le bien et utilité du dit ordre. Si donnons en mandement à tous grand'croix, commandeurs et chevaliers dudit ordre militaire de Saint-Louis, de faire reconnaître le Sr Tarade de Marthemont, chevalier dudit ordre, de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, après toutefois qu'il aura prêté le serment requis et accoutumé. En témoin de quoi, nous avons signé de notre main ces présentes, que nous avons fait contresigner par notre ministre secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre.

Donné à Paris, le trente et unième jour de janvier, l'an de grâce mil huit cent quinze.

Signé : Louis.

Par le roi, chef souverain, grand-maître et fondateur de l'ordre militaire de St-Louis.

Signé : Le duc de Feltre (1).

Par ordonnance royale du 1er novembre 1817, M. de Tarade fut nommé lieutenant-colonel de la Légion de la garde nationale à pied de l'arrondissement de Moulins. Voici le texte du brevet ;

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

AU NOM DU ROI.

CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, FILS DE FRANCE, MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, colonel général des gardes nationales du Royaume, etc...,

Nous nous sommes fait représenter l'ordonnance du roi du 1er novembre 1817, par laquelle Sa Majesté, sur la proposition que nous lui en avons faite, de concert avec son ministre d'Etat au département de l'intérieur, et de l'avis de son conseil, a daigné conférer au sieur Tarade de Marthemont, chevalier de St-Louis, le grade de lieutenant-colonel de la Légion de garde nationale à pied de l'arrondissement de Moulins, département de l'Allier.

En foi de quoi nous lui avons délivré et délivrons le présent brevet du dit emploi, conformément aux pouvoirs que le roi nous en a donnés par ses ordonnances des 27 décembre 1815 et 17 juillet 1816.

Mandons et ordonnons aux inspecteurs généraux, inspecteurs de département, commandans, officiers, sous-officiers et gardes-nationaux, de le reconnaître et faire reconnaître en cette qualité.

Donné sous notre sceau, à Paris, ce 24 janvier 1818.

Signé : CHARLES PHILIPPE.

Par son Altesse royale

Le colonel, secrétaire du comité des gardes nationales.

Signé : BARON DE KENTZINGER.

Vérifié, scellé et transcrit au registre des brevets, cotté A, folio 82, nº 4085.

Le chef des bureaux :

Signé : DELSASEEZ (1).

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

François - Sébastien de Tarade mourut le 23 mars 1843.

Le 15 juin 1790, il avait épousé Elisabeth de Lavenier, fille de Messire Claude de Lavenier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment de Monsieur, frère du roi, et de Marie-Elisabeth Vilhardin.

Le contrat fut passé le 12 juin de la même année devant Boullard et Pornotte, conseillers du roi, notaires en la sénéchaussée de Bourbonnais, à Moulins. Parmi les personnages qui furent présents à sa rédaction, on remarque : Marie-Anne Giraud des Echerolles; — Messire Anne-Etienne-Denis-Louis Giraud des Echerolles, écuyer, officier au régiment de Royal-Guienne ; — Etiennette-Marie-Alexandrine Giraud des Echerolles, cousins et cousines issus de germain du futur; — Elisabeth de Lavenier, tante paternelle de la future ; — Messire Jean-Baptiste Vilhardin, écuyer, seigneur de Marcellange, et dame Louise-Marie Picard, son épouse; — Dame Catherine Vilhardin, veuve de Messire Marc-Antoine Heulhard-Fabrice, intendant des jardins du roi, à Moulins, oncle et tante de la future; — Damoiselle Gabrielle de Lavenier, sœur germaine de la future; — Pierre Beraud, conseiller, procureur du roi pour la police, en la sénéchaussée du Bourbonnais, oncle à la mode de Bretagne de la future; — Haut et puissant seigneur Messire Louis-Augustin Lamy d'Hangeste, chevalier de

Digitized by Google

l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, colonel au régiment de Grenoble-artillerie ; — Messire Charles Favre, capitaine au même régiment ; — Messire Théodore-Charles-Joseph de Hédouville, lieutenant au même régiment ; — Le chevalier de Bodinat, etc..... (*Expédition du contrat conservé dans les archives de la famille de Tarade*).

La cérémonie nuptiale eut lieu dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, de Moulins, le 15 juin 1790, en présence d'Etienne Giraud des Echerolles, colonel du régiment national de Moulins ; — d'Etienne-Denis-Louis Giraud des Écherolles ; — de Jean-Baptiste-Louis Gueriot, capitaine d'artillerie ; — de N. Picard de Marcellange ; — de N. Fabrice du Verger ; — de N. de Saint-Quentin, etc..... (Extrait des actes de mariage de la paroisse de Saint-Pierre, de Moulins, délivré le 13 fructidor an IV, et conservé dans les archives de la famille).

La famille DE LAVENIER, porte pour armes : *D'argent, à une main de carnation mouvant de sénestre et tenant une poignée de feuilles d'iris, de sinople, soutenue de flammes de gueules.* (D'Hozier, Moulins, p. 405).

Du mariage de François-Sébastien de Tarade et de Elisabeth de Lavenier, sont issus quatre enfants :

1° Jean-Baptiste-Nicolas-Eugène de Tarade, mort en bas âge ;

Digitized by Google

2° Louis-Nicolas-Théophile de Tarade, qui suit ;

3° Claude-Antoine-Victor de Tarade, né à Moulins, le 9 prairial an IV (*Extrait des registres des actes de naissance de la commune de Moulins*, délivré le 12 prairial an IV, signé : VIDALEUPE, officier public, et conservé dans les archives de la famille). — Claude-Antoine-Victor de Tarade mourut en bas âge ;

4° Gilbert-Philippe-Emile de Tarade, dont nous parlerons après son frère aîné.

VI^e^. — TARADE (Louis-Nicolas-Théophile de) est né à Triguères, canton de Châteaurenard (Loiret), le 25 novembre 1793, ainsi qu'il résulte d'un extrait des actes de naissance de la commune de Triguères, délivré le 18 floréal an III, et signé : GRANGER. (*Archives de la famille de Tarade*).

Louis-Nicolas-Théophile de Tarade, capitaine au 21^e^ régiment de ligne, a épousé, le 25 janvier 1825, Marie-Irma Vilhardin de Marcellange, fille de Denis-Joseph Vilhardin de Marcellange, receveur des impôts indirects, à Moulins, et de Jeanne-Augustine Deschamps de Châteauneuf.

La mère de Jeanne-Augustine Deschamps de Châteauneuf a eu dans sa famille de très belles alliances parmi lesquelles on remarque les Deschamps, marquis de Beuvron. Treize de ses grands oncles furent chevaliers de St-Louis et de Malte, et deux, chanoines-comtes de Lyon.

De ce mariage sont issus :

Digitized by Google

1° François-Charles-Eugène de Tarade, né le ~~25 janvier 1825~~ 4 novembre 1825 ;

2° Denis-Joseph-Abel de Tarade, né le 4 août 1827 ;

3° Jean-Marie-Gaëtan de Tarade, né le 9 mai 1830, mort le 13 octobre 1839.

La famille Vilhardin de Marcellange, alliée à la famille de Tarade, a comparu à l'Assemblée électorale de la noblesse de la sénéchaussée du Bourbonnais (Châtellenies de Moulins, de Chantelle, de Souvigny et de Verneuil). — *Catalogue des gentilshommes de Bourbonnais, Nivernais et Donzïois*, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, publié par Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, pages 6, 8, 11).

Louis-Nicolas-Théophile de Tarade, est mort le 23 mars 1837.

VI^e^ — TARADE (Gilbert-Philippe-Emile de), lieutenant de cavalerie en retraite, ancien garde-du-corps du roi (compagnie de Gramont), chevalier de l'Ordre royal et militaire du Christ, de Portugal, chevalier de l'Ordre impérial de Notre-Dame de Guadalupe (par décret de S. M. l'Empereur du Mexique, du 11 novembre 1866), est né à Moulins (Allier), le 21 juin 1800. Voici le texte de ses brevets de sous-lieutenant, puis de lieutenant (garde de 2^e^ classe dans les gardes-du-corps du roi), et de chevalier de l'Ordre royal et militaire du Christ, de Portugal.

Digitized by Google

Aujourd'hui, 31 janvier 1821, le Roi étant à Paris, et prenant une entière confiance en la valeur, la bonne conduite et la fidélité du Sr de Tarade (Gilbert-Philippe-Emile), Sa Majesté lui a conféré le grade de sous-lieutenant, pour tenir rang à dater du trente-et-un janvier mil huit cent vingt-et-un.

Mande Sa Majesté à ses officiers généraux et autres à qui il appartiendra, de reconnaître le Sr de Tarade en cette qualité.

Par ordre du Roi :

Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

(*Le sceau*) Signé : Mis V. DE LATOUR-MAUBOURG.

Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre prévient M. de Tarade (Gilbert-Philipe-Emile), garde de 3e classe dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Gramont, que, par ordonnance en date du 27 juillet 1825, Sa Majesté l'a nommé à un emploi de garde de 2e classe dans la même compagnie, et que, par l'effet de cette nomination, il est promu au grade de lieutenant, à dater du dit jour, 27 juillet.

M. le lieutenant général, duc de Gramont, capitaine des gardes, est informé de cette nomination.

Paris, le 29 juillet 1825.

Signé : Mis DE CLERMONT-TONNERRE.

Vu par nous, sous-intendant militaire des Gardes-du-Corps du Roi,

Paris, le 1er décembre 1825.

(*Le sceau*) Signé : WEYLER DE NAVAS.

Digitized by Google

Brevet de chevalier de l'Ordre royal et militaire du Christ (Portugal).

Cavalheiro de Tarade, subdito de Sua Magestade O Imperador dos Francezes. Eu El Rei de Portugal e dos Algarves, etc, vos Envio muito sodar.

Attendendo ao vosso merecimento manifestado com a publicação da obra, de que sois autor, sobre a physiologia; e Querendo conferir vos um publico testemunho da Minha Munificencia: Hei por bem Nomear-vos Cavalheiro da Real Ordem Militar Portugueza de Nosso Senhor Jesus Christo. O que Me pareceu participar vos para vossa intelligencia e satisfaçao; e para que possaes desde j'a usar das respectivas insignias vos Mando esta Carta. Escripta no Paço da Ajuda em quatorze de Março de mil oicentos sessenta e seis.

Signé : El Ré.

Et plus bas : Joaquim Antonio d'Aguiar.

Je reconnais véritable la signature ci-dessus de Son Excellence M. Joaquim Antonio d'Aguiar, Ministre de l'Intérieur de S. M. très-fidèle.

Paris, le 10 mai 1866.

Le Ministre de Portugal,

(*Le sceau*) Signé : Vicomte de Paiva.

Para o Cavalheiro de Tarade, subdito de Sua Magestade O Imperador dos Francezes.

Vu à la Grande Chancellerie et inscrit au registre matricule des Ordres étrangers, sous le nº 15,848.

Gilbert-Philippe-Emile de Tarade a épousé, le 2 février 1843, Demoiselle Jeanne-Louise Gautié.

Digitized by Google

M. de Tarade, en dehors de son service militaire, s'est livré aux lettres, aux sciences et aux arts. Élève et ami de Pascal Taskin et du compositeur espagnol Ferdinand Sor, il a composé beaucoup de musique, notamment plusieurs morceaux pour musique militaire et neuf symphonies à grand orchestre, dont deux avec chœurs. Plusieurs de ces compositions ont été exécutées avec grand succès à Tours.

Pendant les années 1838-39-40-41-42 et 46 il a fait, dans la plupart des grandes villes de France, des conférences sur la physiologie comparée, avec des applications à l'hygiène et à la morale.

En 1848, étant chef de bataillon de la garde nationale de St-Denis-hors, il a concouru, par de sages dispositions, au maintien de l'ordre dans les campagnes environnant Amboise.

En 1865-66-67, M. de Tarade a repris ses cours et fait dans les villes de Tours, de Blois et d'Amboise un très-grand nombre de conférences publiques. Voici en quels termes le *Journal de Loir-et-Cher*, dans son numéro du 30 novembre 1866, a rendu compte d'une de ces conférences :

« M. de Tarade a repris, dimanche dernier, son « Cours de physiologie comparée, devant un « auditoire encourageant, où les dames étaient « en nombre. M. le Préfet de Loir-et-Cher, M. le « Maire de Blois et d'autres notabilités de la ville « assistaient à cette séance de rentrée. Le zélé « vulgarisateur nous est revenu avec la même « verve et le même entrain que nous lui connais-

Digitized by Google

« sions. Il n'a point la prétention de faire des « leçons académiques; lui-même convient des « libres allures de son enseignement un peu fan- « taisiste; il court à travers champs, mais on le « suit avec plaisir et sans la moindre fatigue. « C'est la manière aisée d'un homme du monde « et non le dogmatisme rigoureux d'un profes- « seur de collége ou de Faculté. Toutefois la « lumière et la vérité jaillissent de ces entretiens « familiers et variés. Deux grandes et nobles « idées paraissent constamment inspirer le maître « ou plutôt l'ami sympathique et dévoué qui « répand si largement sa parole vive, abondante et « facile : c'est, d'une part, le désir de se rendre « utile à ses semblables; de l'autre, la mission « volontaire de montrer le côté religieux et divin « des merveilles de la nature. Chaque fois que « l'occasion s'en présente, M. de Tarade proteste « énergiquement contre les doctrines sceptiques « et matérialistes; il flétrit l'athéisme déclaré ou « déguisé, l'attaque dans ses derniers retranche- « ments, et le confond par la voix éloquente des « êtres infiniment grands ou infiniment petits. « Tous, en effet, ne proclament-ils pas l'existence « et le pouvoir providentiel d'un Créateur souve- « rain? Ainsi donc, sous une forme légère en ap- « parence, l'habile improvisateur sait glisser « adroitement des considérations de la plus haute « portée. Les vertus morales trouvent également « leur place légitime dans ces rapides aperçus, « qui touchent à une foule de questions palpi-

Digitized by Google

« tantes d'intérêt et d'actualité.... Mais ce serait « peu de les estimer, de les préconiser en théorie « si on ne les pratiquait. L'exemple confirme et « rehausse le précepte; M. de Tarade nous l'a « prouvé d'une manière agréable, en terminant sa « brillante et intéressante causerie. Les pauvres « inondés d'Amboise, sa patrie d'adoption, lui « doivent le produit inespéré d'un concert de « bienfaisance, organisé par son initiative, par ses « soins, et presque à ses propres frais. Dans cette « fête charitable, dont il était l'âme, le studieux « naturaliste, poète et musicien à ses heures de « loisir, a lu, comme il la sentait, une pièce de « vers qu'il avait composée sur les récents dé- « sastres d'un terrible cataclysme. L'auteur de cet « à-propos nous a gratifié d'une nouvelle récita- « tation, accentuée, chaleureuse, émue comme « la poésie elle-même; puis il a distribué des « exemplaires de sa brochure, productive d'of- « frandes en faveur des victimes du fléau. C'est « assurément le plus louable usage que l'on « puisse faire des ressources multiples d'un talent « souple et ingénieux pour le bien : c'est mettre « l'esprit et l'imagination au service du cœur; « l'intention généreuse est à la hauteur du mérite « littéraire. »

Mû par ses idées philanthropiques, M. de Tarade a toujours fait à son pays d'adoption tout le bien qui dépendait de lui. D'une ardeur infatigable dans la pratique de la bienfaisance, on le trouve constamment à la tête des œuvres ayant

Digitized by Google

pour but d'améliorer le sort de la classe nécessiteuse. C'est ainsi que dans un temps où, à Amboise, les souffrances de l'industrie manufacturières donnèrent lieu à un défaut de travail, et à cette autre époque si douloureusement marquée par des inondations désastreuses, on dut à son initiative l'organisation de magnifiques fêtes de charité dont le résultat vint apporter du soulagement à beaucoup de misères.

La création de la *Société alimentaire* qui fonctionne depuis douze ans à Tours, avec un grand succès, provient également de la généreuse initiative de M. de Tarade. Le 5 novembre 1866, le Conseil municipal de cette ville, à l'occasion d'une nouvelle libéralité de M. de Tarade, a exprimé les sentiments de reconnaissance des habitants de Tours dans une délibération dont nous extrayons ce qui suit :

« M. le Président (M. Magaud-Viot, premier « adjoint) fait connaître au Conseil que M. de « Tarade vient de faire hommage à la ville de « Tours du buste de Sa Majesté l'Empereur « Napoléon III, sculpté et coulé en bronze par « Barre.

« La ville de Tours, ajoute M. le Président, a « depuis longtemps contracté une dette de recon- « naissance envers ce généreux citoyen : c'est à « son initiative qu'est due, en 1855, la création « de la Société alimentaire qui a rendu et qui « rend encore de si grands services à la classe « ouvrière et nécessiteuse. Non-seulement M. de

Digitized by Google

« Tarade donna alors l'idée de cette Société, « mais encore il offrit généreusement de faire « l'avance, sans intérêts, des fonds nécessaires « à la fondation.

« M. de Tarade, dit en terminant M. le Prési- « dent, a donc droit à la reconnaissance de la « la ville, et il propose de lui voter des remercie- « ments.

« Le Conseil, à l'unanimité, vote ces remer- « ciements. »

M. de Tarade a publié les ouvrages suivants, dont les critiques de la presse ont fait un juste éloge :

Éléments d'anatomie et de physiologie comparées, avec huit planches, contenant 125 figures dessinées sur pierre lithographique, par l'auteur. 1 volume in-8°, Paris, 1841.

Chère Touraine, recueil de poésies, Tours, imprimerie de Mazereau.

Education du chien, ou traité complet des moyens de cultiver l'intelligence de ce précieux animal, d'obtenir de lui toutes sortes de services, etc.... Paris, Eugène Lacroix, 1866, 1 vol.

Un voyage d'artiste, Paris, Dentu, 1867, 1 vol.

M. de Tarade réside actuellement (1867) au château de Belleroche, près Amboise.

§ II.— *Deuxième branche.*

V^e^. — TARADE† (Louis-Nicolas de), Écuyer, né le 17 novembre 1764, (troisième fils d'Odile-Sé-

† Comte de Corbeilles - Seigneur de Corbeilles, Sceaux, Bartenay, Ile -

Digitized by Google

bastien de Tarade et de Nicole Dubois de Chantrenne), sous-lieutenant au régiment de Rouergue-infanterie (*Etat militaire de la France pour l'année* 1787, par M. de Roussel, page 237), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant dans la garde du roi Louis XVI, se fit remarquer par son dévouement à cet infortuné prince, dans la journée du 10 août 1792. Plus tard il fut nommé chef de bataillon honoraire. Il administra pendant fort longtemps, comme maire, la commune de Corbeilles, où il résidait, et à laquelle, en cette qualité, il fit beaucoup de bien.

En 1792, il épousa Marie-Philippine Cousinet, fille de Jérôme Cousinet, maître en la chambre des Comptes de Paris.

La famille Cousinet a toujours occupé de très-belles positions dans la magistrature. M. de Barante témoigne de l'ancienneté de cette maison dans son *Histoire des ducs de Bourgogne.* Il cite une chapelle fondée à Meaux, en 1052, par une damoiselle Cousinet qui s'était réfugiée dans cette ville à la suite de troubles politiques.

Les armes des COUSINET, seigneurs de Bois-Roger, sont, d'après Dubuisson : *Ecartelé; aux premier et dernier quartiers d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable; aux* 2 *et* 3 *de gueules, au miroir antique de forme ronde, d'argent, la bordure du miroir, d'or, ornée de boutons de même, et ayant un manche en sa partie inférieure, aussi d'or; sur le tout, d'azur, à une fasce d'or accompagnée en*

Digitized by Google

chef de deux oiseaux affrontés, d'argent, et au bas de l'écu une petite montagne de même, mouvante de la pointe. (Armorial des principales maisons et familles du royaume, tome 1er, page 115).

Du mariage de Louis-Nicolas de Tarade† et de Marie-Philippine Cousinet, sont issus quatre enfants :

1° Augustin-Nicolas-Alfred de Tarade†, qui suit ;

2° Antoine-Louis-Fortuné de Tarade†, né le 4 septembre 1798, mort sans avoir été marié ;

3° Aimée de Tarade†, morte en bas âge ;

4° Marie-Françoise-Augustine-Constance de Tarade†, née le 22 février 1796. Suivant contrat passé devant Yver et Lemaître, notaires à Paris, le 27 octobre 1818, elle épousa le baron Louis-Joseph-Armand Eeremans de Beaufort, né à Paris, le 13 novembre 1783, officier de chevau-légers de S. M. le roi Louis XVIII, fils d'Antoine-Joseph Eeremans, baron de Beaufort, écuyer, lieutenant-colonel de cavalerie, prévôt général des maréchaussées, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant du tribunal de Messieurs les maréchaux de France, et de Madelaine-Françoise de Logras.

La famille Eeremans de Beaufort est originaire des Flandres. Antoine-Joseph Eeremans de Beaufort, né en 1724, prit du service en France sous le règne de Louis XV et fut grand-prévôt de l'armée dans la campagne de Westphalie.

† de Corbeilles —
† de Corbeilles —
† Ibid. . . . .
† Ibid. . . . . .

Digitized by Google

Après la paix de Maëstricht, le maréchal de Richelieu l'attacha à l'ambassade de Vienne, et plus tard il l'eut pour aide-de-camp au siége de Mahon.

Antoine-Joseph de Beaufort reçut de l'Empereur d'Autriche le titre de baron du Saint-Empire, en 1788, et fut nommé maréchal de camp par le roi Louis XVI.

Les armes de la maison EEREMANS DE BEAUFORT, barons du St-Empire, sont : *D'argent, à deux fasces de sable, accompagnées en cœur de deux sautoirs du même ; écartelé d'or, à trois pals d'azur ; au chef de gueules chargé d'une hure de sanglier d'argent.*

Du mariage de Marie-Françoise-Augustine-Constance de Tarade et de Louis-Joseph-Armand Eeremans, baron de Beaufort, sont issus trois enfants :

A. — Clément-Louis-Philippe-Ernest Eeremans, baron de Beaufort, ancien chef de bataillon de la garde nationale, président de la Société philomatique et de l'Orphéon de Verdun, marié à Louise-Blanche de Chardon, dont il a eu : Henri Eeremans de Beaufort, né à Verdun, le 10 février 1858, — et Marie Eeremans de Beaufort, née dans la même ville.

B. — Caroline Eeremans de Beaufort, morte en bas âge ;

C. — Nicole-Claudine-Nathalie Eeremans de Beaufort, mariée le 3 mai 1854 à Anselme-Marie-Hector Jullien de Saumery.

D. — Marie-Augustine-Augustine de Beaufort

Digitized by Google

De ce mariage sont issus :

A. — Alice-Marie-Nicole Jullien de Saumery, née à Orléans ;

B. — Gérard-Marie-Philippe Jullien de Saumery, né au château de Corbeilles (Loiret), le 10 mai 1858 ;

C. — Pierre-Stanislas-Daniel Jullien de Saumery, né au château de Corbeilles, le 19 septembre 1861.

La famille JULLIEN est originaire de Bourgogne, où elle est connue dès le milieu du XIIIe siècle. Sa noblesse est constatée : 1° par une enquête juridique faite le 17 mai 1524 (*Généalogie de la famille Jullien*, Paris, 1826, in-4°, p. 4) ; 2° par l'admission d'Edme Jullien IIIe à la Chambre de la noblesse des Etats de Bourgogne, en 1557 (*Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye-des-Bois, VIII, p. 300) ; 3° par un arrêt du Grand-Conseil du 19 août 1604 (1) ; 4° par un jugement de l'intendant de Bourgogne, en 1698 (2). Elle a été jurée, le 7 août 1664, dans les preuves faites par la famille Valon de Mimeure, pour son admission dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem (3).

Cette maison commence sa filiation par Guillaume Jullien, 1er du nom, né en Bourgogne vers l'an 1240, et qui en 1277 fut nommé argentier du roi et maître de la Chambre aux de-

(1)-(2)-(3) *Généalogie de la famille Jullien, originaire de Bourgogne ;* Paris, 1826, in-4°, pages 4, 5.

Digitized by Google

niers (1). Un des fils de Guillaume remplit les fonctions de garde du trésor des chartes du roi et de secrétaire de la Chambre des comptes de Paris. L'aîné fut notaire-secrétaire de Jeanne de Bourgogne, reine de France, et secrétaire des commandements du roi (2).

Jean-Baptiste-Pierre Jullien, chevalier de Courcelles, né à Orléans le 14 septembre 1759, généalogiste honoraire du roi, a publié différents ouvrages fort estimés, entre autres : l'*Armorial général de la Chambre des pairs de Paris*, in-4°, — et le *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, in-8°.

La famille Jullien s'est alliée à celles de la Baume, de Carrière, de Villaines, de Thésut, de Beaumont, d'Anlezy, Goirant, Tassin de St-Pereuse, d'Alès, Loyré, Hotman, de Creil, du Han, Quarré de Loisy, Tapin de Perigny, de Luppé, Lagier de la Condamine, Le Ber, etc...

Elle porte pour armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — L'écu timbré d'une couronne de baron. — Supports : deux lions.

VI^e^. — TARADE (Augustin-Nicolas-Alfred de), garde du corps de S. A. Monsieur, comte d'Artois, officier au 2^e^ régiment de cuirassiers du Dauphin, puis lieutenant au 2^e^ régiment de la garde royale, est né le 19 mai 1794.

(1)-(2) *Généalogie de la famille Jullien, originaire de Bourgogne;* Paris, 1826, in-4°, pages 4, 5.

+ Comte de Courcelles -

Digitized by Google

Il a épousé en premières noces Marie-Agathe-Zoé de Ménardeau, fille aînée du comte de Ménardeau.

La famille de Ménardeau est originaire de Bretagne. « Ceux de ce nom, dit la Chesnaye-« des-Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse.* « tome X, p. 27-28, ont toujours rempli avec « honneur les premières places dans l'un et « l'autre état (la robe et l'épée). Elle n'est pas « moins distinguée par son attachement à l'au-« torité royale. L'histoire atteste que cet atta-« chement a été invariable dans tous les temps ; « leurs lumières et leurs travaux ont été utiles à « l'État, et ont fait honneur pendant près de cent « ans au parlement de Paris. La longue posses-« sion de ses fiefs, terres et châteaux, son entrée « aux Etats de la province de Bretagne, sont en « sa faveur un titre glorieux. »

Cette famille a été maintenue par lettres patentes de 1743, *a patre et avo*, et par arrêt du Parlement de 1776 (*Nobiliaire de Bretagne*, par Potier de Courcy, page 262). Elle a comparu aux Etats-généraux de Bretagne en 1746 et 1764, et à la protestation de l'ordre de la noblesse de Bretagne en 1789 (*Catalogue des gentilshommes*, (Etats-généraux de 1789), publié par L. de la Roque et E. de Barthélemy, pages 14, 27, 45.

Elle compte parmi ses membres plusieurs personnages illustres, entre autres Claude de Ménardeau, conseiller d'Etat, directeur et contrôleur général des finances, après 1619. « Il

Digitized by Google

« sauva la France, dit la Chesnaye-des-Bois, par « la profondeur de ses lumières et la sagesse « de ses conseils, en ouvrant l'avis qu'il n'y avait « lieu à statuer sur les affaires, qu'au préalable « les princes n'eussent mis bas les armes, et fut « rapporteur de la fameuse affaire du comte de « Saint-Géran qui se lit au tome 1er des *Causes « célèbres.* »

Il concourut avec le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroy, Colbert, d'Aligre, d'Ormesson, etc... à la rédaction de la célèbre ordonnance à laquelle l'historien Daniel a donné le nom de *Code Louis*, publié en 1667, et qui servit de base à l'administration et à la justice, en France, jusqu'à la promulgation du Code civil.

On trouve encore Charles de Ménardeau, conseiller au parlement de Paris, reçu en 1640. Il assista en qualité de député du parlement, avec ceux de la chambre des comptes, de la Cour des Aides et de la ville, à la conférence de Rueil, le 4 mars 1649, et au traité fameux auquel cette conférence donna naissance. Dans ce traité, après les signatures de Gaston, duc d'Orléans, de Louis de Bourbon et de Mazarin, pour la la Cour, viennent pour le Parlement, celles de Molé, de Mesmes, de Nesmond, de Ménardeau, etc...

La maison de Ménardeau s'est alliée à celles de Scépeaux, Charette, de la Force, de Crespy, de Boislève, du Pas de la Bourdinière, de Monti, de la Bourdonnaye, de Sault, de Choiseul,

Digitized by Google

Henry de la Place, de Lostanges, de la Garde, de Boux, Le Haste, de Cornulier, etc....

La famille DE MÉNARDEAU porte : *D'azur, à trois têtes et cols de licornes, d'or.* — Devise : *Telis opponit acumen.* (*Nobiliaire de Bretagne*, par P. Potier de Courcy, page 262).

En secondes noces, Augustin-Nicolas-Alfred de Tarade a épousé (le 17 mai 1825) Angélique de Rotrou, fille de Jean-Baptiste-François de Rotrou.

La famille de Rotrou est originaire de Dreux, où elle a possédé longtemps la charge de lieutenant-général. Son nom a été illustré par le poète Jean de Rotrou, né à Dreux le 21 août 1609. « Le cardinal de Richelieu estimait beaucoup de Rotrou. dit le *Grand dictionnaire* de Moréri (t. IX, p. 382). Cette Eminence le mit au nombre des cinq poètes auxquels elle croyait pouvoir donner des sujets de comédie et de tragédie, afin que chacun contribuât à la composition de la pièce, qui était, par cette raison, appelée *des cinq auteurs*. Les quatre autres étaient : de l'Estoille, Bois-Robert, Colletet et Pierre Corneille. Ce dernier appelait ordinairement de Rotrou, son père. »

Jean de Rotrou étant lieutenant particulier à Dreux, se trouvait à Paris lorsqu'il apprit qu'une maladie contagieuse exerçait de grands ravages dans cette ville, et que les autorités chargées de veiller au maintien de l'ordre avaient pris la fuite. Aussitôt il retourne à son poste et veill

Digitized by Google

lui-même à l'exécution des mesures que réclame la sécurité publique. Vainement on le presse de se soustraire au danger; les dernières paroles qu'il écrivit alors ont mérité d'être conservées : « Ce n'est pas, dit-il que le péril où je me trouve « ne soit fort grand, puisqu'au moment où je « vous écris, les cloches sonnent pour la 22e « personne qui est morte aujourd'hui; ce sera « pour moi lorsqu'il plaira à Dieu. » Malheureusement il fut atteint lui-même et succomba peu de jours après (27 juin 1650) victime de son dévouement.

Les Rotrou se sont alliés aux marquis de Rambuteau et aux Dorat. Ils portent pour armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, d'argent, et en pointe, d'une rose de même.* (*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, par Dubuisson, tome II, page 82).

Du premier mariage d'Augustin-Nicolas-Alfred de Tarade est issu :

Arthur-Sixte-Nicolas de Tarade qui suit (VIIe degré).

Du second mariage sont nés :

1° Amélie-Louise de Tarade, mariée à Jules-Jacques Cœur de l'Etang.

La famille CŒUR a donné une des plus grandes célébrités du XVe siècle, Jacques Cœur, conseiller et argentier du roi Charles VII, mort le 25 novembre 1456. Jacques Cœur eut un de ses rères, nommé Nicolas, qui occupa le siége épis-

(1) Comte de Corbeilles - - - -

Digitized by Google

copal de Luçon. Un de ses fils, Jean Cœur, fut archevêque de Bourges ; un autre, Geoffroy Cœur, chevalier, Sgr de la Chaussée, baron de Roucy, fut échanson et maître d'hôtel du roi Louis XI.

Les armes de la famille Cœur sont : *D'azur, à la fasce d'or chargée de trois coquilles de sable, accompagnées de trois cœurs de gueules*, 2, 1. (*Histoire du Berry*, par Thaumas de la Thaumassière, page 322).

Du mariage de Jules-Jacques Cœur de l'Étang et d'Amélie-Louise de Tarade, sont issus trois enfants :

A. — Marguerite Cœur de l'Etang;

B. — Jacques Cœur de l'Etang;

C. - Marie-Thérèse Cœur de l'Etang;

2° Odile-Marie de Tarade, né le 15 mars 1829, trésorier - payeur de la guerre. Son zèle et son intelligente activité lors de la campagne d'Italie, lui valurent la croix de la Légion d'honneur, et l'empereur du Mexique, Maximilien, appréciant son zèle et ses services, lui conféra successivement la croix de Chevalier, puis celle d'Officier de l'Ordre de Notre-Dame-de-Guadalupe ;

3° Céline-Joséphine de Tarade;

4° Gaston-Augustin de Tarade, né le 10 avril 1835;

Augustin-Nicolas-Alfred de Tarade réside aujourd'hui (1867) au château de Corbeilles, en Gâtinais. Comme son père il a été maire de Corbeilles, (de 1840 à 1848), et comme lui aussi il a

Digitized by Google

fait en cette qualité beaucoup de bien dans son pays.

Il a publié en 1828 un petit ouvrage fort estimé des horticulteurs et ayant pour titre : *Culture des rosiers écussonnés sur églantiers*; Paris, Rousselon, 1828, in-8°.

VII^e^. — TARADE[+] (Arthur-Sixte-Nicolas de), né le 19 mars 1823, a épousé Anne-Caroline-Clémence de Varieux, fille de Paulin-Benjamin-Elisabeth de Varieux, et d'Alexandrine-Perrine-Sophie de Courtemanche de la Clemandière.

La famille de Varieux est une des premières qui se sont établies à la Guadeloupe, en 1677. Elle a fourni un conseiller au parlement de Bretagne, sous le règne de Louis XVI, et elle s'est constamment alliée aux maisons les plus distinguées de cette province et de la Guadeloupe, entre autres, à celles de Courtemanche de la Clemandière, de Maupertuis, Pinel de Brinon, de Vipart de Silly, de Vaujaulieu, de Bouders, et de Goyon de Matignon.

Les armes des de VARIEUX sont : *De sinople, à neuf billettes d'argent, posées 4, 2 et 3 ; sur le tout, d'argent à la bande d'azur.*

De son mariage avec Anne-Caroline-Clémence de Varieux, Arthur-Sixte-Nicolas de Tarade a eu trois enfants :

1° Augustine - Zoé - Clémence - Sophie de Tarade ;[++]

2° Arthur-Jacques-Odile de Tarade,[+++] né le 11 octobre 1854 ;

[+] Comte de Corbeilles de Ménardeau.

[++] de Corbeilles - Ménardeau -

[+++] 1618 . . . . .

Digitized by Google

3° Arthur-Jean-Sébastien-Emile-Marie-Odile de Tarade, né le 10 août 1857.

Arthur-Sixte-Nicolas de Tarade a fait exécuter avec le plus grand succès, aux Champs-Elysées, à Paris, le 15 août 1862, par les musiques réunies des Guides, de la Gendarmerie et du 1er régiment des Grenadiers de la Garde impériale, et de la Garde de Paris le bel hymne national : *Vive la France!* dont il avait composé les paroles et la musique. Il reçut à cette occasion, de Sa Majesté l'Empereur, une très-belle médaille en argent.

§ III^e^. — *Branche d'Autremont.*

II^e^ — TARADE (Jacques),[#] écuyer, né en 1640 (fils de Jean Tarade et de Marguerite de Villedot des Forges, rapportés au I^er^ degré du § I^er^), major de la ville de Dole, brigadier des armées du roi, directeur des fortifications d'Alsace, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, chevalier des Ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, fut un des ingénieurs militaires les plus distingués du règne de Louis XIV. Il fortifia les villes d'Ath, de Fribourg, de Schelestadt, de Fort-Louis-du-Rhin, de Neubrisach, de Belfort, d'Huningue, de Strasbourg et de Charleroy.

Ses connaissances en architecture religieuse n'étaient pas moins étendues que celles qu'il possédait dans l'art des fortifications. On lui doit un remarquable travail, justement recherché des archéologues et qui a pour titre : *Dessins de toutes les parties de l'église de Saint-Pierre de Rome.* Cet ouvrage, format in-folio, dédié au roi.

+ de Corbières-Méréaudeau

-#- Voir les Lettres-patentes de Noblesse héréditaire données par le Roi Louis XIV à Jacques de Tarade.

× Voir page 76

se compose de magnifiques gravures en taille douce offrant les plans, profils et élévations des diverses parties de la célèbre basilique, et des plans de comparaison avec ceux des cathédrales de Notre-Dame de Paris et de Strasbourg. Il en a été publié deux éditions. La famille de Tarade possède deux exemplaires de cet ouvrage. Deux autres se trouvent à la bibliothèque impériale.

Jacques Tarade épousa N. Lavier de la Caüle (LAVIER DE LA CAULE, porte : *De gueules, au lion d'or, et une jumelle d'azur brochant sur le tout*).

De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Jacques-Gabriel de Tarade, qui suit ;

2° Une fille, mariée à Antoine du Portal, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur des fortifications d'Alsace, brigadier des armées du roi.

Jean-Jacques du Portal, né de ce mariage, fut lieutenant-général des armées du roi, directeur-général des colonies françaises de l'Amérique, directeur des fortifications de la Normandie, et grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, en premières noces, la fille du baron de Zurlauben, lieutenant-général, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DE ZURLAUBEN porte pour armes : *Écartelé; aux* 1 *et* 4 *d'or, à la tour de sable*; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'argent, adextré en chef d'une fleur de lis d'or ; sur le tout, d'azur, à une fleur*

Digitized by Google

de lis d'or.— (*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, par Dubuisson, t. II, page 131).

En secondes noces, Jean-Jacques du Portal épousa N. Rault de Rampsault, fille de N. Rault de Rampsault, maréchal de camp, directeur des fortifications de la Flandre française, et sœur de N. de Rampsault, brigadier des armées du roi, directeur des fortifications de la Meuse, commandant des Écoles du génie et lieutenant du roi à Mézières.

3° Martin-Antoine de Tarade, écuyer, conseiller du roi, auditeur à la chambre des comptes. Il eut deux filles, non mariées.

III^e^. — TARADE (Jacques-Gabriel de), Écuyer, né à Strasbourg, le 29 janvier 1683, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, gentilhomme ordinaire du roi, ingénieur au Corps royal, en 1708, capitaine d'infanterie, fut nommé subrogé-tuteur des enfants mineurs de Sébastien de Tarade, par par sentence rendue à Paris le 1^er^ février 1727 et dont nous avons donné le texte plus haut (pages 386, 387, 388).

Le 6 mars 1734, il épousa, à Paris, N. Du Pont du Vivier, fille de François Du Pont du Vivier, écuyer, et de Marie d'Autremont.

De ce mariage sont issus douze enfants, dont sept morts en bas âge, les autres sont :

1° Jacques-Louis de Tarade, mousquetaire du roi (de la première compagnie). On le trouve

Digitized by Google

mentionné avec cette qualité dans le contrat de mariage d'Odile-Sébastien de Tarade et de Nicole Dubois de Chantrenne, passé à Paris le 20 janvier 1759 (Archives de la famille). Il mourut célibataire.

2° Jacques-François-Marie de Tarade d'Autremont, chevalier, marquis de Malestros, seigneur de Postmogüer et de Quémarra, en Bretagne, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. +

Nous extrayons des *Mémoires* du chevalier Aristide Aubert du Petit-Thouars le passage suivant (1779), qui rend un éclatant hommage à la bravoure de M. de Tarade d'Autremont:

« La frégate *l'Oiseau*, de vingt-deux canons « de 8, sortie de Brest en même temps que la « division de M. d'Orvilliers, pour escorter un « convoi allant à St-Malo, était près de l'île de « Bas, lorsque M. le chevalier de Tarade, qui la « commandait, aperçoit derrière lui un gros bâti- « ment qu'il reconnaît être une grosse frégate « anglaise qui lui donnait la chasse et devait « bientôt le joindre. Malgré son infériorité, M. de « Tarade se décide à aller le combattre pour « sauver son convoi. En conséquence, après « avoir fait signal à sa corvette de continuer avec « le convoi en serrant la terre, il vire de bord sur « l'ennemi et l'attaque. Le combat s'engage « presque vergue à vergue; il essaie d'aborder et « reste un demi-quart d'heure accroché à la fré-

+ décédé Contre-Amiral au service de la Russie -

Digitized by Google

« gate anglaise, lorsque, écrasé par la supériorité « du feu de l'ennemi, démâté de son mât d'arti- « mon, et percé à l'eau par un grand nombre de « boulets, M. de Tarade amène son pavillon, et, « sa frégate, hors d'état de manœuvrer, est con- « duite par la frégate *l'Apollo*, de vingt-six « canons de 12, commandée par le capitaine « Pownell. M. le chevalier de Tarade avait reçu « plusieurs blessures pendant le combat, dont il « avait caché les premières, quoique assez graves, « pour ne pas inquiéter son équipage. Son état- « major était composé de M. de Baor, enseigne « de vaisseau, MM. de Halcocq, Danier, Lecidée « et Duclos, officiers auxiliaires, et de MM. de « Belzim et Watrouville, gardes de la marine.

« Sur le rapport du capitaine Pownell, de la « défense glorieuse du capitaine de *l'Oiseau*, « M. le chevalier de Tarade reçut à Plimouth la « visite des chefs de la marine, qui lui témoi- « gnèrent toute la considération qu'ils avaient « pour la bravoure et la hardiesse de ses ma- « nœuvres. Ils lui procurèrent, et à son équipage, « tous les secours qu'ils pouvaient désirer. Les « blessés furent particulièrement bien traités, « reconnaissant en cela les attentions particulières « qu'on avait eues à Brest pour le capitaine « Windson qui, de prisonnier de M. de Beau- « mont, était devenu son ami. » (Pages 47-48-49 du tome Ier des *Mémoires et voyages du chevalier Aristide Aubert du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et mili-*

Digitized by Google

taire de Saint-Louis, ou Recueil des écrits qu'il a laissés, composant l'histoire de sa vie jusqu'au moment où il s'est enseveli sous les débris du vaisseau le Tonnant. *au combat d'Aboukir*, Paris, imprim. de Patris, 1822.)

Jacques-François-Marie de Tarade d'Autremont participa à l'affranchissement des provinces anglaises d'Amérique, qui sont devenues les Etats-Unis. Il commandait alors la frégate la *Belle-Poule*, qui tira le premier coup de canon dans cette guerre remarquable.

Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec N. de Malestros de Quémarra (d'une famille ancienne, originaire de la Basse-Bretagne.) — DE MALESTROS DE QUÉMARRA porte pour armes : *De gueules, à un annelet d'or, entouré de huit besants de même, en orle.*

3° Marc-Louis de Tarade. Il fit la guerre d'Amérique contre les Anglais et mourut en 1763, à Cayenne, où il commandait les troupes nationales.

4° Marie-Anne-Odile de Tarade, mariée à Etienne-François Giraud des Echerolles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment provincial de Bourbonnais, puis maréchal de camp.

De ce mariage sont issus sept enfants dont quatre morts en bas âge. Les autres sont :

A. — N. Giraud des Echerolles, officier de cavalerie ;

B. — N. Giraud des Echerolles, officier dans les équipages d'artillerie ;

Digitized by Google

C. — **Etiennette-Alexandrine Giraud des Echerolles**, dame d'éducation des enfants du roi de Wurtemberg.

Marie-Anne-Odile de Tarade, femme d'Etienne-François Giraud des Echerolles, mourut en 1785.

La famille GIRAUD DES ECHEROLLES porte pour armes : *De gueules, au puits d'argent d'où sortent deux palmes en bande et en barre, de même; au chef cousu d'azur, à une fleur de lis d'or chargée d'un bâton péri en bande, du champ.* (*Recueil d'armoiries des maisons nobles de France, par* H. Gourdon de Genouillac, p. 221).

5° Anne-Marguerite-Andrée de Tarade, mariée en 1761 à Denis-François-Nicolas de Cappy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Piémont-cavalerie. Le 4 septembre 1778, elle donna, ainsi que son mari, la quittance dont voici le texte.

Nous soussignés Denis-François-Nicolas de Cappy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel de cavalerie, et Anne Marguerite Andrée de Tarade, mon épouse, que j'autorise à l'effet des présentes, demeurant en notre château d'Oiry, reconnaissons avoir reçu par les mains de M. Varnier, greffier du baillage du comté de Chaalons, pairie de France, dépositaire des deniers provenant de la vente des meubles et effets de feu M. Germain Dubois de Crancé, vivant gouverneur de Chaalons et faubourg, y commandant pour le roy, décédé le 3 juin 1775 ; de M. Germain Jean Baptiste Dubois de Chantrenne, licencié es lois, prévôt en garde magistrat, juge criminel et de police de l'échevinage de Chaalons, y demeurant ; et de

Digitized by Google

Jean de Cappy. chevalier, capitaine au régiment de Lionnois infanterie, demeurant au château de Montljois la Montagne, près Metz, tous les deux seuls héritiers purs et simples du d. Sr Germain Dubois de Crancé, leur oncle, la somme de vingt mille livres de principal, à laquelle ils ont été condamnés envers nous solidairement avec Dame Marie Anne Françoise de Parvillé, veuve du d. Sr Germain Dubois de Crancé, par sentence de la pairie de Chaalons du 22 aoust 1776. Ensemble la somme de deux mille quatre cent livres pour les intérêts jusqu'à ce jour, déduction faitte des vingtièmes, et deux sols pour livres, et dépens adjugés par la ditte sentence, nous étant restraint à la d. somme de deux mille quatre cent livres pour les dits intérests et dépens par compensation, ce bonne volonté pour nos dits frère et cousin. Au moyen duquel payement la ditte Dame veuve et les dits héritiers de mon dit sieur de Crancé demeurent entièrement quittes et déchargés envers nous des condamnations prononcées à notre profit par la susditte sentence. En conséquence donnons main levée pure et simple de l'opposition par nous formée entre les mains de Me Varnier, greffier de la dite pairie et dépositaire des deniers provenant de la vente des meubles et effets du dit deffunt sieur Germain Dubois de Crancé; déclarons tenir quitte des condamnations de la dite somme de vingt mille livres interests et dépens, ma dite dame veuve du dit sieur de Crancé, n'entendre l'inquiéter ny rechercher en façon quelconque, et consentons qu'à son égard la ditte sentence soit regardée comme non avenue. Fait au château d'Oiry, le quatrième septembre mil sept cent soixante dix huit.

Approuvé l'écriture cy-dessus.

Signé : Cappy, Tarade, de Cappy (1).

(1) Archives de la famille de Tarade.

Digitized by Google

Du mariage d'Anne-Marguerite-Andrée de Tarade et de Denis-François-Nicolas de Cappy, sont nés : un fils, mort en bas âge, et une fille, qui épousa le vicomte de Lambertye.

La famille de Cappy est originaire de Mantoue. Elle vint s'établir en France en 1628, époque à laquelle un de ses membres fut pourvu de la charge de commissaire des guerres. En 1789, Jean-François-Denis de Cappy, seigneur d'Athis, de Bussy, de la Cheppe, de Cuperly, ancien capitaine au régiment Royal-Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, — et César-Marie de Cappy, chevalier, seigneur du grand et du petit Ecury, de Bussy et de Lettrée, comparurent à l'Assemblée électorale de la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne (1).

Denis-François-Nicolas de Cappy, écuyer, seigneur d'Oiry, commissaire de la noblesse (mari d'Anne-Marguerite-Andrée de Tarade), comparut, à la même date, à l'Assemblée électorale de la noblesse du bailliage de Vitry-le-Français (2).

La famille DE CAPPY porte pour armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de même, posées deux en chef et une en pointe.*

La maison de Lambertye est originaire du Périgord, où elle est connue dès le XII^e^ siècle. Elle a donné un lieutenant-général des armées, des chevaliers de l'ordre du roi, quatre maré-

(1)-(2) *Catalogue des gentilshommes de Champagne* (États-généraux de 1789), par L. de la Roque et E. de Barthélemy, pages 7, 8, 53.

Digitized by Google

chaux de camp, des mestres de camp, des capitaines d'hommes d'armes, un brigadier des armées du roi, cinq lieutenants-colonels, vingt-sept capitaines de cavalerie et d'infanterie, des gouverneurs de places, des chevaliers de Malte, etc... Une branche a occupé les plus hautes charges en Lorraine, comme celles de maréchaux de Lorraine et de Barrois, de grands-baillis de Nancy et de Lunéville, de chambellans, premiers gentilshommes de la Chambre des ducs de Lorraine et du roi de Pologne. De 1590 à 1774, vingt-et-un personnages du nom de Lambertye ont été tués au service (1).

Par lettres du 1er juin 1664, la châtellenie de Lambertye, la baronnie de Montbrun et les terres de Miallay et de Pensol furent érigées en comté en faveur de Gabriel de Lambertye, baron de Montbrun, maréchal des camps et armées du roi et chevalier de son ordre, commandant en chef dans les villes et citadelles de Nancy et de Metz (2).

La baronnie de Cons-la-Grandville fut érigée en marquisat en faveur de Nicolas-François, comte de Lambertye, baron de Bioncourt, lieutenant-général des armées du roi, chambellan et premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. le duc Léopold de Lorraine, grand-bailli de Lunéville, colonel des deux compagnies des gardes-du-corps du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar (3).

(1)-(2)-(3). *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye-des-Bois, page 391 et suivantes.

Digitized by Google

Deux membres de la famille ont été admis aux Honneurs de la cour, l'un en 1772, l'autre en 1780.(*Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. X, pages 91, 100).

Les armes de la maison DE LAMBERTYE sont : *D'azur, à deux chevrons d'or* (*Recueil d'armoiries des maisons nobles de France*, par H. Gourdon de Genouillac, page 285 ; — et *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chesnaye-des-Bois, VIII, p. 406).

Les pièces authentiques suivantes, concernant les services militaires de divers membres de la famille de Tarade et extraites des registres matricules et documents déposés aux Archives de la guerre, nous ont été communiquées trop tard pour être insérées dans la notice généalogique qui précède :

TARADE.

Employé comme ingénieur aux fortifications de Belle-Isle, en 1661.

Employé aux ouvrages de Versailles, en 1665.

Idem, aux fortifications de Pignerol et du Fort La Pérouse, en 1666 et 1667.

Idem, de Charleroi, en 1668.

Idem, d'Ath, du Quesnoy et de Charleroi.

Directeur des fortifications de Nancy, en 1674.

Idem, de Brisach, de Béfort, de Saverne, de Haguenau et de la Petite-Pierre, en 1675.

Idem, de Schlestadt, en 1676.

Capitaine au régiment de Piémont infanterie, en 1676.

Major de la place de Dôle, en 1681.

Digitized by Google

Directeur des fortifications des places d'Alsace, en 1703.

A dirigé les siéges de Kehl, de Brisach et de Landau, en 1703.

Brigadier à ce dernier siége.

Retiré avec une pension de 2,000 liv. en 1712.

Mort le 9 janvier 1722.

Décorations.

Chevalier de Saint-Louis, en 1703.

A obtenu des lettres de noblesse en 1673, pour ses services, lors de la défense de Charleroi, en 1672, sous le comte de Montal.

Assistait au combat de Saverne, en 1676.

—

TARADE (fils).

Employé comme ingénieur, en 1708. — Envoyé à Toulon.

Rang de capitaine réformé au régiment de Normandie infanterie (sans date).

Mort le 10 juin 1717.

A été dangereusement blessé à l'épaule, et a eu le bras cassé au siége de Gironne (1710).

—

Chevalier TARADE.

Employé comme ingénieur, en 1712, et envoyé à Strasbourg.

A servi au siége de Strasbourg, en 1713.

Lieutenant réformé au régiment de la Marine (sans date).

Retiré à la fin de 1718.

—

TARADE.

Lieutenant au régiment d'infanterie de Piémont, le 1er décembre 1733.

Digitized by Google

Capitaine le 24 novembre 1741.

A abandonné en 1748.

—

TARADE (ADÈLE-SÉBASTIEN), fils de Sébastien Tarade, Écuyer, ex-officier de dragons et d'Anne-Catherine des Fanots, né le 20 juillet 1714, à Paris.

Reçu ingénieur et lieutenant en 1735. — Avait servi trois ans.

Capitaine en 1745.

Ingénieur en chef en 1756.

A obtenu une pension de retraite par décision du 20 janvier 1777.

Mort le 12 avril 1785, à Châlons-sur-Marne.

Campagnes.

A assisté aux siéges de Fribourg (1744) et de Maestricht (1748); a fait la campagne de 1757, en Westphalie, et celle de 1758, en Allemagne.

Décorations.

Chevalier de St-Louis, en 1748.

—

TARADE DUMENEL, Comte de Corbeilles, (François-Gabriel), fils de Jean-Odille Tarade, Écuyer, et de Marie-Catherine Le Gaigneur, né le 19 novembre 1717, à Paris.

Mousquetaire à la 1re compagnie le 7 octobre 1744.

Rang de lieutenant le 15 octobre 1746.

Réformé en 1748.

Replacé au régiment de Berry (cavalerie), le 1er décembre 1753.

Aide-major le 30 novembre 1754.

Rang de capitaine le 7 juin 1757.

Major le 10 février 1759.

Réformé en 1762.

Major du régiment d'Artois (cavalerie), le 5 juin 1763.

Digitized by Google

Lieutenant-colonel le 1er janvier 1768.

A obtenu une pension de retraite par décision du 13 mars 1771.

Mort le 23 février 1787.

Décorations.

Chevalier de Saint-Louis en 1762.

—

TARADE (Louis-Nicolas de), né le 24 novembre 1764.

Cadet gentilhomme au régiment d'infanterie de Rouergue, le 8 octobre 1780.

Sous-lieutenant le 20 mai 1781.

Lieutenant le 1er juin 1787.

A abandonné le 15 septembre 1791.

Lieutenant en second dans la garde constitutionelle à pied du roi (compagnie de Buisseret), en 1792.

Licencié, le 30 mai 1792.

Se trouvait près du roi dans la journée du 10 août 1792.

Décorations.

Chevalier de Saint-Louis le 26 octobre 1814.

Tous les extraits qui précèdent, délivrés à Paris le 13 mars 1867, sont signés :

Pour extrait : HENNET.

Vérifié : Le sous-chef : V. SAUSSINE.

Le chef : DELAHOURDE.

Pour le conseiller d'État, directeur, le sous-directeur : A. DE FORGE.

TOURS. — IMPRIMERIE LADEVÈZE.

Digitized by Google

Digitized by Google